

# JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne s'engage pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef:  
**A. SCHNÉEGANS**  
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES  
20 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:  
Ville de Lyon: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 36 fr.  
Département du Rhône: 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.  
Autres départements: 12 fr. — 24 fr. — 48 fr.  
Pour l'étranger, le port en sus.  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX  
A LYON  
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant:  
**C. THÉNÉSY**  
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## NOUVELLES DU JOUR

7 septembre.

La réunion des trois empereurs et le congrès des délégués de l'Internationale de Paris ont été l'objet de l'attention publique.

Depuis hier, les dépêches de Berlin se succèdent, notant avec une exactitude scrupuleuse les moindres incidents de voyage des deux souverains de Russie et d'Autriche, le nombre de coups de canon tirés sur leur passage, la pompe déployée pour leur réception, les acclamations enthousiastes dont leurs Majestés ont été saluées à leur arrivée à Berlin, enfin l'accueil cordial qui leur a été fait par l'empereur Guillaume, les princes et les hauts dignitaires de la cour de Prusse. Nous nous garderons de toucher à cette littérature officielle et nous nous bornons à reproduire tels quels les télégrammes dont il s'agit. Le commentaire que nous y pourrions ajouter en rappelant d'autres réceptions fameuses se présentera de lui-même à l'esprit de nos lecteurs et nous n'avons pas à y insister.

Dans ce fatras de dépêches, il en est cependant deux ou trois que leur caractère politique nous oblige à signaler plus particulièrement. L'une d'elles reproduit une information particulière de la *Gazette de la Bourse*, portant que dimanche les trois empereurs, accompagnés de leurs premiers ministres, MM. de Bismarck, Gortschakoff et Andrassy, se réuniront en conférence au palais de l'empereur Guillaume. Il serait fait trêve, ce jour-là, aux réjouissances et l'on s'occuperait d'affaires sérieuses. La dépêche ajoute que l'objet des délibérations doit être tenu rigoureusement secret, mais que cependant, après l'entrevue, les autres puissances seront informées par une circulaire identique de ce qu'on voudra bien leur apprendre sur les résultats de l'entrevue.

D'après une autre dépêche, qui nous paraît mériter confirmation, le représentant de l'Angleterre à Berlin n'aurait point eu la patience d'attendre cette communication tardive; il aurait demandé une audience à l'empereur Guillaume pour en obtenir des éclaircissements sur le but politique du congrès. La dépêche ajoute que l'audience a duré une heure, mais à cela se bornent ses indications.

Il faut attacher une plus grande importance, croyons-nous, à une troisième, donnée également de Berlin et publiée par le *Nord*, qui en constate l'origine officielle. Cette dépêche s'attache à préciser le caractère de l'entrevue des empereurs, dont l'intimité, dit-elle, n'a pas été prise par les cabinets, mais par les souverains eux-mêmes, et qui n'a donc manifesté l'énergie volontaire de maintenir la paix partout, sans impliquer un acte politique quelconque.

Ainsi que le constate le *Nord*, il est naturel de supposer que la dépêche, dont il s'agit, a été lancée afin d'atténuer l'impression que pourrait produire l'article de la *Correspondance provinciale* auquel nous faisons allusion dans notre bulletin d'hier, — article qui fait intervenir assez inopportunistement dans l'appréciation de l'entrevue de Berlin certains souvenirs de la guerre franco-allemande.

Enfin, pour compléter l'exposé de la situation, nous citerons encore l'extrait suivant d'une correspondance publiée par l'*Indépendance belge*:

« La nuance d'incertitude qui règne dans les cercles diplomatiques ne s'est pas encore dissipée: aucun renseignement précis, aucune instruction formelle n'ont encore été donnés sur la participation réservée aux représentants accrédités des puissances étrangères durant les cérémonies qui se préparent. Il semble même avoir été la diplomatie ne sera pas consultée officiellement aux fêtes militaires ou autres annoncées pour la semaine prochaine; à cet égard. En dehors des réceptions officielles chez les souverains étrangers, les diplomates présents à Berlin n'attendent d'invitation que pour le concert de mardi, chez LL. MM. II.

« Le côté militaire de cette démonstration pacifique sera donc un de ceux qu'on mettra le plus en lumière. Presque tous les gouvernements ont d'ailleurs envoyé des officiers qui les représenteront en cette matière spéciale. »

Quant au congrès des délégués de l'Internationale, il ne paraît pas que les choses s'y soient passées avec le calme auquel semble tenue toute assemblée délibérante. Une dépêche de ce matin donne à entendre que le congrès se serait dissous avant que par une entente — aujourd'hui reconnue impossible — les délégués se soient mis en mesure d'affronter un débat public.

Nous trouvons, dans une correspondance de La Haye adressée le 4 septembre à l'*Indépendance belge*, de très curieux détails sur les causes de discorde qui se sont manifestées dans les réunions préparatoires et ont produit cet avortement ridicule. L'affaire des délégués espagnols avait été arrangée, à grand-peine, il est vrai: mais enfin ceux-ci avaient fini par voir leurs pouvoirs ratifiés, moyennant une concession de leur part sur les exigences du mandat impératif qu'ils avaient accepté. Vint alors le « délégué de l'amour libre » — un Américain beau parleur, dont les déclarations ont jeté l'alarme dans le camp des délégués. Il existe, en effet, certain article de loi qui interdit, en Hollande, toute association contraire aux lois, aux mœurs et aux ordonnances. Or, en admettant le « délégué de l'amour libre », le congrès ne serait-il point considéré comme solidaire de ses doctrines avancées, en matière de concubinage, et par suite l'Internationale ne tomberait-elle pas sous le coup de la loi pénale? Grande perplexité, on le comprend, chez tous les membres du congrès qui ont fini par refuser d'admettre le malencontreux délégué. Pendant ce temps, la foule des simples membres sans délégation, les zélés, les fidèles, le vulgaire persécuteur pour entendre la parole des chefs, se morfondait à la porte des séances, criant bien haut qu'on perdait un temps précieux et qu'on devait bien savoir que leurs ressources à eux n'étaient pas inépuisables. Que faire alors? Fermer la porte à ces justes plaintes? Etaler à eux yeux

du peuple l'impuissance des chefs et se voir accusés de compromettre le prestige de l'association dans de misérables querelles de personnes! Mieux valait mettre la clef sous la porte — et c'est ce qu'aurait résolu sans doute Karl Marx, le grand maître, et ses fidèles acolytes.

Il paraît, au reste, que le célèbre chef des communistes d'Allemagne a conscience de son échec et qu'il songe à « reprendre la plume du publiciste. » Le délégué de l'amour libre pourra s'en réjouir, mais celui qui en éprouvera le plus de satisfaction, c'est certainement le Russe Bakounine, auquel Karl Marx, en choisissant La Haye pour lieu de réunion du congrès, vient de jouer un assez joli tour. L'histoire est contée tout au long dans la correspondance reproduite plus loin, et nous nous bornons à la signaler à la curiosité de nos lecteurs.

P.-S. — Au dernier moment nous arrive une dépêche portant que le conseil général de l'Internationale siégeant à Londres est dissous, que le siège nouveau sera transporté à New-York et qu'enfin Karl Marx est démissionnaire.

Une autre dépêche, adressée au *Daily News*, dit que, pendant la séance secrète, le président du congrès a reçu l'information que les agents de la police de France et d'Allemagne étaient sur les lieux, surveillant les gestes et faits des délégués.

L'installation des nouveaux instituteurs et les élections municipales, que l'on veut rendre inévitables, rappellent sur la question des écoles de Lyon notre attention en même temps que celle de nos confrères de Paris. Force nous est donc bien d'y revenir.

Nous ne recommencerons pas l'exposé des faits, depuis le renversement violent par le comité de salut public des institutions laïques et religieuses d'autrefois jusqu'à l'arrêt de M. Pascal. Cet exposé, nous l'avons fait en son temps; ces faits sont suffisamment connus: ils se résument facilement:

Remplacement *illégal* d'instituteurs par une autorité qui n'a pas qualité seule pour ce faire;

Institution d'écoles exclusivement laïques, et, au commencement nettement anti-religieuses;

Partage à peu près égal qui se fait spontanément des enfants entre les écoles municipales et les écoles congréganistes et laïques qui purent se reconstruire;

Proposition du préfet au conseil municipal de n'avoir que des écoles municipales laïques, mais de donner aux autres une subvention au prorata du chiffre de leurs élèves;

Refus du conseil municipal d'accepter cette transaction équitable;

Enfin arrêté de réorganisation, qui remet en place les instituteurs illégalement dépossédés.

C'est contre cet arrêté que le conseil municipal proteste, en donnant partiellement sa démission.

Tels sont les faits. Nous nous bornons à les résumer, afin de remettre simplement le lecteur au courant d'une situation qui s'est développée à travers beaucoup d'incidents, mais dont tel est le caractère général.

Ce que nous voulons faire aujourd'hui, c'est de rappeler la position que nous avons prise dans cette question, et de montrer quelle est celle des deux partis extrêmes, des radicaux d'une part, des adhérents des congréganistes de l'autre.

Pour nous, il y a avant tout, dans cette affaire, une question de légalité; il y en a encore une question d'équité. La loi a été violée par le comité de salut public et par les conseils municipaux de Lyon. Le principe, au nom duquel elle l'a été, a beau être un principe qui a nos sympathies, aussi longtemps qu'une loi existe, c'est cette loi qui est la règle, et il faut s'y soumettre.

Cette loi étant violée et des écoles uniquement laïques ayant été instituées, est survenu un fait dont il est important de tenir compte: une portion très considérable des enfants de notre ville, près de la moitié, a fréquenté malgré tout les écoles congréganistes. Le chiffre de ces enfants eût été moindre qu'il ne l'a été, qu'il y avait encore là un symptôme dont il n'était pas permis de ne pas s'occuper: une partie plus ou moins grande de la population lyonnaise préférerait (à tort ou à raison, suivant nous à tort), les écoles congréganistes; il n'était donc pas équitable que le conseil municipal privât ces citoyens de leurs écoles.

En présence de cette double situation, qu'avons-nous demandé?

Nous avons demandé que la loi fût respectée, et ensuite qu'une transaction équitable fut acceptée, que les écoles municipales fussent toutes laïques, comme le demande le conseil, et que, pour ne pas frustrer une catégorie de citoyens, le conseil subventionnât les écoles non municipales, congréganistes et autres, au prorata du nombre de leurs élèves.

C'est ainsi qu'a procédé le conseil municipal de Paris, composé de républicains; telle a été l'opinion de penseurs et de députés de la gauche, que nul ne taxera de cléricalisme, et dont nous avons reproduit les avis; telle a

aussi été la pensée de M. Pascal, lorsqu'il se ralliait à notre manière de voir et faisait au conseil précisément cette proposition, que nous venons d'exposer.

Quelle est, au contraire, l'attitude du conseil municipal et du parti radical qu'il représente?

Ce parti, convaincu qu'il est seul dépositaire de la vérité, entend ne donner aux populations que le système d'instruction qui seul a ses préférences. Il proscribit les autres. Il exclut du bénéfice de l'instruction communale ceux qui ne pensent pas comme il pense. Or, quoique à nos yeux ce système de l'enseignement congréganiste ne soit pas le meilleur, cette façon de procéder nous a semblé être de l'intolérance au premier chef.

« Je ne sais pas de gens plus dogmatiques, plus prêts à imposer leurs opinions par la violence, disait hier, en parlant de nos radicaux, M. Francisque Sarcey dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle*. « Ah! ils se plaignent de l'intolérance des cléricaux! Les principes, il est vrai, sont fort différents; mais l'esprit est le même, et surtout les procédés! »

Et il ajoute:

« Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'en agissant de la sorte, ils croient servir les intérêts de la liberté. C'est en son nom qu'ils emploient les procédés habituels du fanatisme et de la tyrannie. Ils feraient des Saint-Barthélemy en toute conscience. »

Et plus loin:

« Chasser les congréganistes sous prétexte que l'on ne pense pas comme eux, c'est une aussi insupportable tyrannie que supprimer un journal qui professe honnêtement des opinions contraires, que proscrire un banquet où doit parler Gambetta, qu'insulter aux pèlerins de la Salette; tout cela se vaut, tout cela est de même ordre; et l'homme qui aime la vraie liberté, la veut égale pour tout le monde. Il ne s'en fie qu'à la raison pour avoir raison. Les arguments de la force sont plus efficaces sans doute; mais ils se retournent bien vite contre l'imprudent qui en use. »

Voilà en quels termes un écrivain que l'on n'accusera pas d'avoir un pied dans le camp cléricale caractérise l'attitude du parti radical dans cette question des écoles.

Quant aux adhérents de l'enseignement congréganiste, la lecture de l'*Univers* d'hier nous montre à quel degré, eux aussi, courent aux extrêmes et combien le jour où ils seraient prêts à déployer d'intolérance, pour faire prévaloir ce que de leur côté ils croient être la seule vérité. Vous pensez peut-être que l'arrêt de M. Pascal les satisfait? qu'ils savent gré au prédécesseur de M. Antonnet d'avoir fait plus que de la conciliation, d'avoir imposé à la municipalité plus d'instituteurs congréganistes qu'il n'en fallait peut-être, de les avoir dotés même des locaux les plus vastes, les plus beaux, au détriment des écoles laïques? Détrompez-vous! Ce parti est parfaitement mécontent; « ces mesures, dit l'*Univers*, sont loin de donner pleine satisfaction aux droits légitimes des catholiques... » « Le partage n'est pas en rapport avec les vœux et les droits de la population de cette religieuse cité... Dans la répartition, les droits des catholiques se trouvent en fait fortement lésés... »

Voilà comment s'exprime l'*Univers*. On peut juger par cet échantillon de l'intolérance qui anime ce parti. On peut voir aussi combien M. Sarcey a raison, lorsqu'il dit que « si les arguments de la force sont plus efficaces, ils se retournent bien vite contre l'imprudent qui en use. » Que ce parti reprenne le dessus, et les intolérances des radicaux se transformeront dans sa bouche en un argument terrible en faveur de sa propre intolérance. Et de quel droit les radicaux se plaindront-ils alors? On retournera contre eux-mêmes les armes dont ils se sont servis, et c'est au nom de leurs propres principes qu'on les battra de verges.

A ce moment, ce seront les libéraux, ces libéraux tant nommés, ces libéraux tant conspués, ces traitres et ces vendus de libéraux, ce seront eux qui prendront la défense de la liberté contre les oppresseurs de demain en faveur des oppresseurs de la veille, opprimés d'hier et de la tolérance, comme ils la plaident en ce moment; les cléricaux les appelleront radicaux, comme les radicaux les appellent cléricaux aujourd'hui. Tel est leur lot. Il a ses amertumes, mais il a ses joies aussi.

Un correspondant du *Temps* rendait compte ces jours derniers du pèlerinage de la Salette. Il venait de s'élever, au nom de la liberté, contre les violences dont les fidèles avaient été l'objet pendant leur voyage, quand il rencontra un pèlerin qui, rendant les journaux responsables de ces méfaits, demandait que l'on supprimât purement et simplement la liberté de la

presse. Et il s'écrit en terminant sa lettre:

« En vérité, le parti libéral, le parti de la liberté... des autres, comme on l'a très-heureusement qualifié, « fait une besogne parfois rebutante: « demander la liberté pour des gens « qui vous la refuseraient, s'ils en « étaient les dispensateurs, est-il une « occupation plus ridicule? Il est vrai « que le ridicule touche au sublime; « c'est une consolation. »

## On lit dans la France républicaine:

Dimanche, 1<sup>er</sup> septembre, de nombreuses affiches, apposées dans tous les quartiers de la ville, annonçant, pour le lendemain, l'ouverture de cinq écoles primaires libres, qui sont la propriété indiscutable de la Société élémentaire du Rhône. Ces affiches étaient signées des noms de MM. Luyon, Pictet et Rolland.

Voici les adresses de ces écoles:

- Garçons: rue de Gair, 24;
- rue de Villiers, 29;
- Filles: rue du Mail, 26;
- rue de Pavie, 8;
- rue des Martyrs, 80.

En consultant la liste des écoles communales que nous avons publiée, il y a deux jours, nous nous apercevons que ces cinq écoles figurent au nombre des quatre-vingt-trois accordées à l'enseignement laïque.

Il y a là un déni de justice évident de la part de la direction compétente.

La Société des écoles primaires libres, société fondée et alimentée par les souscriptions volontaires de nombreux citoyens, s'est créée en 1829, elle a prospéré sans encombre jusqu'à aujourd'hui.

L'administration Vaissou place les écoles communales laïques sous la tutelle de la Société d'enseignement primaire libre. Au Quatre-Septembre, lorsque Lyon rentra dans le droit commun, la municipalité reprit ses écoles laïques, mais en les plaçant sous la tutelle de l'enseignement des cinq écoles qui sont sa propriété.

Par une manœuvre habile, mais qui n'échappe à personne, la direction de l'enseignement englobe ces cinq écoles dans les quatre-vingt-trois écoles laïques. Ce tour de force enlève cinq écoles à l'enseignement laïque, en même temps qu'il dépouille une société de sa propriété.

Nous nous demandons comment il se fait qu'une injustice aussi flagrante n'ait pas déjà donné lieu à une protestation de la part des administrateurs de la Société, et nous n'y trouvons de motifs plausibles que l'absence momentanée de M. Luyon, président du conseil d'administration.

Si nos confrères de la *France républicaine* avaient voulu se rendre compte avec exactitude du fait qu'ils viennent de signaler dans cet entre-fait, ils auraient vu qu'il n'y a là ni déni de justice, ni « tour de force », qu'il y a au contraire l'application très-logique de la même mesure légale qui a été prise à l'endroit des instituteurs congréganistes. Il n'y a pas la dépossession, il y a la restitution, et la société d'enseignement primaire du Rhône ne songera pas à s'en plaindre, mais à s'en féliciter.

Il ne faudrait pas oublier pourtant que le comité de salut public n'a pas renversé uniquement les écoles congréganistes, pour les remplacer par des écoles à lui. Il a renversé en même temps les écoles laïques de la société d'enseignement primaire du Rhône, et nous estimons que c'est là le fait le plus lourd et le plus détestable qui soit à la charge de ce comité. Cette société d'enseignement laïque soutenue par M. Arles-Dufour, dirigée par M. Valentin, faisait sous l'empire une concurrence notable et salutaire aux écoles congréganistes; elle la faisait loyalement, ouvertement, cherchant à faire mieux que les congréganistes, et à attirer les enfants par une institution supérieure à tous égards.

Or, cette institution laïque a été renversée par les sectaires du comité de salut public comme les écoles congréganistes. La plupart de ces écoles laïques, propriétés indiscutables de la société d'enseignement primaire du Rhône, furent alors se fermer ou furent accaparées par le comité de salut public. Cinq seulement purent se sauver du naufrage et continuer leur enseignement; ce sont ces cinq écoles, considérées comme écoles communales sous l'empire, qui furent réintégrées et rétablies écoles communales, au même titre que les écoles congréganistes, la préfecture, en rendant à ces instituteurs laïques les fonctions qu'un décret *illégal* du comité de salut public leur avait enlevées, ne fait donc qu'un acte de justice pur et simple. Si les autres écoles laïques de la société d'enseignement primaire avaient pu se maintenir, leurs instituteurs eussent été réintégrés comme l'ont été ceux-ci, et nous regrettons très-vivement qu'ils n'aient pu l'être en effet; car, encore une fois, cette société d'enseignement primaire a rendu d'insignes services à notre ville, et sa destruction violente par le fanatisme du comité de salut public est un des faits les plus déplorables de cette période.

Ce fait prouve aussi, et d'une façon éclatante, dans quel esprit a été opéré ce que l'on veut nous représenter aujourd'hui comme une mesure dirigée contre le seul enseignement congréganiste, en faveur de l'enseignement laïque, ou plutôt neutre et national, pour ainsi dire. Les écoles de cette société étaient des écoles laïques par excellence, fort sagement entendues, fort habilement conduites. Si le comité de salut public les a détruites, c'est parce qu'elles n'étaient que laïques, et qu'il entendait, lui, faire enseigner dans ce qu'il lui plaisait d'appeler, par un abus de mots, ses écoles laïques, une doctrine anticléricale, non pas de religion, mais d'anti-religion, doctrine qu'il dit être, sans erreur, la morale positive basée sur l'expérience progressive, ou quelque chose de semblable.

La *France républicaine* a grand tort, dans l'intérêt même de la cause qu'elle défend, de soulever cette question des écoles laïques de la société d'enseignement primaire du Rhône. Car c'est cette question qui montre le plus clairement quel esprit d'intolérance et de fanatisme retourné a présidé à la fameuse et prétendue réforme de l'enseignement par le comité de salut public.

## COURRIER DE PARIS

6 septembre 1872.

Avant-hier soir, pendant que l'on jouait le *Duc Job* à la Comédie-Française, l'auteur de ce grand vaudeville en cinq actes se pendait chez lui, au lustre de sa chambre à coucher. Ce suicide, dont on ignore encore absolument la cause, a été découvert que hier assez tard dans la matinée. M. Léon Laya était âgé de 62 ans.

Ses œuvres dramatiques, assez considérables, appartenant presque toutes au Gymnase et aux Français. Les principales sont, au-dessous du *Duc Job*, la *Maitresse anonyme*, les *Cœurs d'or*, les *Peut-être d'esprit*, les *Jeunes gens*. Il avait, en outre, en ce moment même, en répétition au théâtre du Gymnase une pièce intitulée *Anna*, dont la charmante et intelligente femme Desclée devait jouer le principal rôle. Les deux lettres qu'a laissées M. Laya avant d'accomplir son funeste projet, l'une est adressée à M<sup>lle</sup> Desclée. Y trouverait-on l'explication de son suicide?

On annonce l'enterrement pour demain à la Trinité. Cette condescendance du clergé, peu habituelle en province, ne m'étonnerait pas ici, où le clergé est plus libéral et plus tolérant. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'on verrait les choses se passer ainsi.

De quelque côté que je me tourne, je n'aperçois aucune autre nouvelle parisienne à vous donner aujourd'hui. Les seules rumeurs dignes d'être mentionnées nous viennent d'Angleterre.

La première se rapporte aux traités de commerce, dont vous savez que M. Ozenne, l'économiste universel du gouvernement, poursuit depuis longtemps la modification au nom de M. Thiers.

On a cru un moment qu'il réussirait, malgré ce qu'on avait signalé de longue date des dispositions peu favorables de nos voisins d'outre-Manche; mais il paraît que ces symptômes étaient peu sûrs, ou le vent a subitement tourné; en tout cas, le tout-puissant *Times* prend la parole et se prononce contre nous. Si le Foreign-Office, qui obtient volontiers à ce fidèle écho de l'opinion publique, prend parti dans le même sens, que deviendra le système financier du président de la République? Il n'y a, dès aujourd'hui, qu'à entendre là-dessus les feuilles bonapartistes. Elles célèbrent déjà comme une victoire ce qu'elles prétendent savoir du moindre rendement de nos impôts durant le premier semestre de l'année actuelle. Quelle folie de s'être jeté dans cette impasse! Il était si facile de s'arranger! Le commerce, votre industrie lyonnaise entre autres, était si bien prêt à subir tous les sacrifices nécessaires, pourvu qu'ils ne portassent pas sur la production elle-même!

L'autre nouvelle grave de l'autre côté du détroit est un encherissement rapide et excessif de toutes les denrées et principalement de celles qui servent à l'alimentation des classes populaires.

Cela ne nous touche pas, c'est vrai, et assurément, au contraire, le débit de nos récoltes. Mais ce qui nous regarde, c'est ce qu'on dit de la rareté des charbons. L'Angleterre s'en plaint beaucoup, et cette disette, qui commence à se faire sentir en Normandie, pourrait causer de grandes gênes cet hiver dans les petits ménages. Vous devez vous souvenir que je vous en avais déjà écrit un mot il y a quelques semaines; j'avais recueilli ce bruit en hâte, je vous le donnais pour ce qu'il pouvait valoir. Vous voyez qu'il n'était que trop fondé!

J'ajoute un trait au récit que je vous ai envoyé hier des démentis de l'imprimeur Plon avec l'ex-empereur. Quelqu'un de très-sérieux m'affirme qu'un jour Napoléon III, chargé M. Rouher de s'arranger avec M. Plon pour lui faire éditer le *Journal officiel*, le ministre d'Etat, qui avait combiné autre chose, s'arrangea pour répondre oui et n'en rien faire. Mais n'est-il pas permis de penser que l'empereur voulait, grâce à cette prime magnifique, désintéresser son imprimeur vis-à-vis sa liste civile déjà si obérée?

Nous tenons à rectifier immédiatement une coquille regrettable qui s'est glissée dans notre *Courrier de Paris* d'hier. On a fait dire à notre correspondant que « le colonel du 9<sup>e</sup> régiment de ligne est un bonapartiste enragé ». Or, notre correspondant avait écrit: « le colonel du 9<sup>e</sup> régiment... » ne voulant pas, par un sentiment de discrétion très honorable, désigner ce régiment. Nous ne voulons pas tarder à rendre nos lecteurs attentifs à cette erreur et prévenir ainsi les réclamations légitimes que pourrait nous adresser M. le colonel du 9<sup>e</sup> régiment de ligne, que notre correspondant ne visait, ni ne désignait.

## Nouvelles de Trouville.

On nous écrit de Trouville le 5 septembre, 8 h. du soir:

La députation du conseil municipal de la ville de Cherbourg, conduite par MM. de Tocqueville et Lenoël, députés, a été reçue cette après-midi par M. Thiers. Les membres de la députation, après avoir témoigné leur sympathie pour le gouvernement actuel et avoir félicité M. Thiers des résultats obtenus depuis qu'il est au pouvoir, ont invité, au nom de leurs concitoyens, le président de la République à aller à Cherbourg en lui promettant le plus sympathique accueil. Ils ont appelé ensuite son attention sur les intérêts de Cherbourg et l'ont entretenu de projets en faveur desquels ils réclamaient la sollicitude du gouvernement et le secours de l'Etat. Ce sont:

1<sup>o</sup> La construction d'un bassin à flots où les navires pourraient entrer à marée basse comme à marée haute. Les dépenses sont évaluées à 1,500,000 fr. La ville de Cherbourg y contribuerait pour 3 à 400,000 fr.

2<sup>o</sup> La construction d'un chemin de fer stratégique entre Brest et Cherbourg.

3<sup>o</sup> L'établissement à Cherbourg d'une garnison de deux régiments d'artillerie.

Le président de la République a paru touché de la démarche que le conseil municipal faisait au nom de lui, il a remercié la députation des sentiments de sympathie qu'elle lui exprimait, mais il a ajouté que, quelque regret qu'il en éprouvât, il ne pensait pas que ses occupations lui permettent d'entreprendre le voyage qu'on sollicitait de lui.

Dans le cours de l'entrevue, M. Thiers s'est étendu sur l'importance qu'il attache au port de Cherbourg comme station militaire, et il a appuyé aussi sur l'importance que Cherbourg doit prendre, dans un avenir prochain, au point de vue commercial, les tendances actuelles des cabinets européens étant de plus en plus tournées vers un but pacifique.

Après avoir causé avec les ingénieurs et les hommes spéciaux qui se trouvaient là des projets en question, M. Thiers s'est promis que ces projets seraient étudiés par le gouvernement qui, parlant de l'importance du port de Cherbourg, n'aurait pas pu ne pas prendre en sérieuse considération les intérêts qui peuvent s'y rattacher.

Quant à l'établissement d'une garnison d'artillerie à Cherbourg, l'administration de la guerre examinera s'il doit être fait droit à cette demande, et s'il est opportun de provoquer des changements de garnison difficiles, surtout pour l'artillerie.

Il a fait observer que les villes qui possèdent actuellement des régiments de cette arme ont des terrains disposés favorablement pour leurs exercices, et que la ville de Cherbourg se trouve d'autre part, avoir, comme port de guerre, une nombreuse garnison d'élite.

L'entrevue a duré près d'une heure.

M. Dupuy de Lôme, qui est ici depuis assez longtemps, voit fréquemment M. Thiers. Dans ses visites au président, M. Dupuy de Lôme a bien pu parler du projet qu'il étudie depuis longtemps, de relier par un chemin de fer la France et l'Angleterre, mais tout, jusqu'ici, s'est borné, à ce sujet, à des conversations de salon et à l'exposé de projets qui n'ont pas encore motivé d'études spéciales de la part du gouvernement.

## NOUVELLES ET BRUITS

D'après une dépêche du *Times* en date de Trouville, 4 septembre, M. Thiers et le ministre de la guerre ont terminé leur investigation sur l'état de l'armée.

Les conclusions auxquelles ils sont arrivés seront soumises à l'examen du conseil supérieur du département de la guerre dont la composition n'est pas encore définitivement arrêtée. Le choix en sera annoncé sous peu.

On mande du Havre, 6 septembre, que la visite présidentielle est officiellement annoncée pour le samedi 14 septembre. M. Thiers partira de Trouville à 8 heures du matin et restera toute la journée ici.

La *Liberté* annonce que jeudi a été clos à Strasbourg le procès-verbal de réception de cent millions que nous venons de payer à l'Allemagne.

Le *Courrier de France* dit que le ministre de la guerre va partir pour les départements de la Marne et de la Haute-Marne.

Le *Rappel* a des renseignements sur le livre bleu. Outre l'enquête que, sur l'ordre de M. Thiers, on fait dans les grands centres industriels en vue de la confection de ce livre, on en pratique une autre dans les centres agricoles, de façon à établir, au point de vue de l'agriculture, des statistiques analogues à celles que fournissent le commerce et l'industrie. Tous jours pour la confection du livre bleu, le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets, sous-préfets et maires une circulaire pour les inviter à faire parvenir la situation exacte de leurs communes au point de vue financier.

Un journal du matin croit savoir que M. Teisserenc de Bort se rendrait à Londres, où se trouve M. Ozenne.

Le but de ce voyage serait d'obtenir certaines concessions du gouvernement anglais sur les lois, concessions que la France demanderait en échange d'une réduction de tarifs sur les houilles.

On annonce que le gouvernement belge ne se montrerait pas très-favorable à des changements de tarif et que les chambres de commerce de ce royaume, consultées, auraient été animées à repousser toute transaction ayant le caractère sinon prohibitif au moins protecteur.

Cette année, en raison de l'incertitude qui a régné jusqu'au dernier moment sur l'organisation militaire pour la classe de 1871, les jeunes gens qui contractent l'engagement de se vouer dix ans à l'instruction publique pourront, par exception et contrairement aux dispositions de la loi, remplir cette formalité après le tirage.

Le monument funéraire qui sera élevé dans une des grandes allées du cimetière de l'Est à Paris, à la mémoire des généraux Lecomte et Clément Thomas assassinés par les hommes du comité central et de la Commune, sera d'un modèle très-simple. Il aura la forme d'une colonne carrée, avec ses diverses inscriptions gravées en lettres d'or.

En haut: *République française. Liberté, égalité, fraternité.*

Immédiatement au dessous: *L'Assemblée nationale décrète, etc.*

Tout en bas: les noms des deux généraux, et cette simple date: 18 mars 1871.

Nous avons annoncé dernièrement la prochaine réunion, au conservatoire des Arts-et-Métiers, d'une commission internationale, convoquée par le gouvernement français, dans le but de

sement, des savants français qui ne sont pas encore tous désignés.

On estime que les travaux de la commission du mètre dureront deux mois.

M. Louis Blanc met la dernière main à un ouvrage d'histoire qui paraîtra dans le courant d'octobre.

On trouvera dans notre Courrier de Paris des détails sur la triste mort de M. Léon Laya.

M. Léon Laya était fils de Jean-Louis Laya, l'avocat de la pièce d'or et de la pièce d'argent, en 1810, il a fait représenter les ouvrages suivants, dont plusieurs ont obtenu un succès :

La Liste des maitresses (1838), un Mari du bon temps (1841), comédies en un acte, en collaboration avec M. Regnault; la Lionne (1840), deux actes, avec M. Ancelot; le Hochet d'une coquette, l'Œil de verre, le connais la femme (1840), vaudevilles en un acte; le Premier chapitre, un acte; une Maitresse anonyme (1842), deux actes; l'Eclaircie, trois actes; Georges et Maurice, deux actes; Raye d'amour, le Groom, un acte; ces quatre derniers en collaboration avec Bayard (1844-1849).

Emma, un ange gardien, trois actes (1844); le Poisson d'avril (1845), un acte; Un coup de lanterne (1847), deux actes; Léonie (1848), mélodrame en un acte; les Cours d'or (Gymnase 1854), trois actes, avec Jules de Prémaray; les Jeunes gens (Comédie-Française, 1855), trois actes; les Pauvres d'esprit (Comédie-Française, 1856), trois actes; la Due Job (1859), son grand succès; la Loi du Cœur, trois actes (1862); Mlle Desroches, quatre actes (1867), etc. Sa dernière pièce au Gymnase porte le titre d'Anna.

M. Richard Wallace, toujours généreux, a voulu qu'une partie du gibier tué sur l'immense chasse qu'il a louée à Compiègne, appartint aux pauvres de Paris. En conséquence, il a donné des ordres pour que des bouchées de perdreaux, de lièvres et de faisans soient envoyées, à tour de rôle, à tous les hôpitaux de Paris.

M. Viollet-Leduc, inspecteur général des monuments historiques, vient de partir pour Paris pour une inspection qui embrassera tout le midi de la France. Il est chargé de faire au ministre des beaux-arts et de l'instruction publique un rapport sur le crédit qu'il conviendrait d'inscrire au budget de 1873, pour la conservation et l'entretien des monuments historiques.

On mande de Pont-à-Vendôme, que l'affaire de M. de Vallon est venue jeudi à une heure, devant le juge de paix. Trois témoins ont été entendus; le capitaine de la douane et deux douaniers ont déposé que l'inculpé a proféré, le 14 août, des cris injurieux qui ont occasionné un rassemblement de nature à troubler la paix publique. M. de Vallon a été condamné par défaut pour tapage et cris injurieux à 15 fr. d'amende, à 5 jours de prison, et aux dépens. Le juge a fixé à deux jours la durée de la contrainte par corps pour les frais, les dépens et l'amende. L'audience est levée à deux heures et demie.

Si Mlle Lix était M. Joseph Prudhomme, elle serait à la veille d'avoir le plus beau jour de sa vie, car les Alsaciens, dit-on, vont lui offrir un sabre d'honneur.

Un sabre à une demoiselle, cela paraît peut-être, à quelques-uns, dépasser les bornes de ce que peuvent rêver les partisans les plus décidés de l'émancipation de la femme. Soit; mais Mlle Lix était lieutenant de francs-tireurs.

À moment où l'on discute si vivement la question du divorce, il peut être intéressant d'étudier la statistique conjugale suivante pour la Prusse, où le divorce est établi :

Dans les huit provinces qui formaient l'ancienne Prusse, il y a eu cette année 6,776 demandes en séparation, c'est-à-dire 235 de plus qu'en 1870. La seule province de Brandebourg en présente pour son compte 2,044, dont 1,171 dans la ville de Berlin; 240 de ces derniers couples ont pu être raccommodés et 723 vivent encore séparés.

Dans son article : Bourse, le Times annonce que d'après un télégramme de New-York qui, dit-il, mérite confirmation, le montant de l'indemnité dans la question de l'Alabama serait probablement de 2 1/2 millions de livres sterling (62,500,000 fr.).

La peste bovine a fait son apparition dans le Yorkshire. Sur un troupeau de 22 têtes de bétail, 7 ayant succombé à la maladie, le reste a été abattu. Des mesures ont été prises pour obtenir un isolement complet.

## Alsace-Lorraine

La Gazette de Maydebourg du 1<sup>er</sup> septembre, dans sa chronique de Metz, se plaint avec amertume de l'élan qui entraîne les populations à rester françaises, et ses adjurations constatent elles-mêmes les sentiments patriotiques qui dominent au pays messin, aussi bien, d'ailleurs, que dans toute l'Alsace-Lorraine.

Il est, dit le correspondant de la Gazette de Maydebourg, il est une vérité incontestable et que nous pouvons constater chaque jour, c'est que les Alsaciens connaissent parfaitement toutes les dispositions qui s'attachent à l'option et s'ils n'étaient pas induits en erreur par des meneurs, ils ne se précipiteraient pas à la baisse, comme ils le font dans l'option. C'est ainsi qu'on n'est que trop fondé à croire que, pour le moment, la moitié de l'ancienne population française n'émigre. Beaucoup reviennent... En attendant, la solitude se fait dans la ville de Metz et déjà s'étend partout le *vacuum* et triste *silencium*.

Et ce n'est pas un correspondant français, c'est un Prussien qui parle. N'est-ce pas le cas de dire, en nous servant comme lui d'un adage latin : *Illevis confitemur rem*. Nous avons un aveu dépouillé d'artifice.

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin du 5 septembre :

La suppression de la faculté de médecine et de l'école de pharmacie de notre ville, dont l'existence était incompatible avec la fondation de l'université, aura, pour conséquence, dans les premiers temps, plutôt une diminution qu'une augmentation dans le nombre des élèves de la haute école. La plupart des élèves de ces deux écoles continueront leurs études dans d'autres villes françaises, car même si la langue allemande, comme langue d'enseignement, n'était pas un obstacle pour eux, les esprits sont encore trop agités pour se servir volontairement de cet idiome.

M. DE MOLTKE A COLMAR

On écrit de Colmar à la Gazette de France :

On s'est généralement fait une fausse idée sur le but du voyage du feld-marchal de Moltke, en lui donnant pour objectif la construction de nouvelles fortifications dans la Haute-Alsace; ceci est parfaitement erroné. Il est incontestable que le seul but est de faire contempler le nouveau pays

conquis aux officiers supérieurs de l'état-major russe qui accompagnent le maréchal.

M. de Moltke est arrivé dans l'après-midi de vendredi à Colmar, venant de Mulhouse, où il avait passé dix jours, et en passant par Guebwiller.

Le feld-marchal est un homme d'une assez grande taille, maigre, et qui malgré son grand âge (73 ans) se tient encore parfaitement droit. Son air est imposant. En le voyant, on sent l'homme habitué au commandement, et dont les ordres ne souffrent pas de réplique. Il est descendu avec son état-major à l'hôtel des Deux-Clefs; et, à peine arrivé, s'est promené absolument seul dans les rues de la ville, choisissant de préférence les rues les plus tortueuses et retrouvant son chemin avec la plus grande facilité, sans jamais demander de renseignements à personne.

Il travaille presque constamment seul dans ses appartements. Les officiers battent la campagne des environs de Colmar, et reviennent lui faire leurs rapports. Lui, alors, les met au net, les résume et en fait des sujets de conférences auxquelles assistent souvent les officiers russes.

Le soir, à onze heures encore, on peut voir une des fenêtres de ses appartements éclairées. Devant une table est assis un vieillard, coiffé d'une petite casquette noire, traçant des lignes sur des cartes, avec des crayons qu'il change souvent, sans doute à cause de leur couleur.

Le feld-marchal de Moltke travaille ainsi tous les soirs jusqu'à onze heures et demie. Le matin, à six heures, il se lève et recommence à travailler jusqu'à l'heure de son dîner, qui a lieu en commun dans une des salles de l'hôtel. Après le dîner, qui est très-vite expédié, le maréchal recommence ses promenades quotidiennes, rentre à quatre heures, travaille jusqu'à sept, et ressort jusqu'à huit heures et demie, toujours sans aucune suite. On le voit souvent longer le bord de l'eau dans un endroit absolument désert, les mains derrière le dos, et dans l'attitude d'un homme qui médite.

Il est hors de doute que M. de Moltke s'est toujours opposé à ce qu'on laissât Belfort à la France; mais son influence a été contrecarée par celle de M. de Bismarck, qui pour cette fois-ci du moins, veut, dit-on, exécuter les traités. Or, comme Belfort est la clef de la Haute-Alsace, il est plus que probable que M. de Moltke veut soigneusement étudier le terrain, la grande plaine qui s'étend de Colmar à Mulhouse, où il suppose que des batailles se livreront, pour rejeter, s'il y a lieu, les Français au-delà des montagnes, avant de leur permettre d'arriver sous les murs de Strasbourg. Voilà généralement ce qu'on suppose, non sans quelque fondement, par des demi-mots échappés aux officiers de l'état-major.

## ALLEMAGNE

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

### L'ENTREVUE DE BERLIN.

Berlin, 4 septembre.

Cette fête approche, et pourtant, pour le moment, rien encore à remarquer, si ce n'est un peu plus de monde dans les rues centrales et une couche de peinture fraîche étendue sur le palais de l'empereur. Ce badigeon n'a pas dû coûter grand-chose, le palais ne dépassant guère les dimensions d'une simple maison des boulevards de Paris. Je crois avoir compté 36 fenêtres, les trois côtés pris ensemble.

Demain, dans l'après-midi, arrive le czar avec son fils aîné, le panslaviste, et une nombreuse suite, dont je vous épargne l'énumération. Son second frère, le grand-duc Nicolas-Nicolaïevitch, un bel homme, comme tous les fils de l'empereur Nicolas et de la princesse prussienne Frédérique-Charlotte, est ici depuis plusieurs jours. Il est allé à la nouvelle gare de Potsdam recevoir l'empereur Guillaume retournant des bains, et il passe tranquillement son temps en dînant de droite et de gauche, en assistant à des manœuvres militaires et en visitant le soir un théâtre, ou le jardin zoologique, que lui illumine trois fois par semaine aux feux multicolores de Bengale. Le czar n'est pas parti de Saint-Petersbourg, comme on l'a écrit, mais directement de la Crimée.

Après-demain vendredi, à six heures du soir, viendra François-Joseph, empereur de l'Autro-Hongrie. À l'instant où il vous écrit — 3 heures de l'après-midi — il doit quitter Pesth, sa seconde capitale, pour arriver la nuit à Brünn, de là à Prague, puis à Dresde et enfin à Berlin.

Il va sans dire que ces deux réceptions successives seront brillantes et animées. J'y serai et je vous écrirai ce que j'aurai vu. Outre les deux empereurs nous avons encore comme hôtes les grands-ducs de Bade, de Hesse, de Schleswig et d'Oldenbourg, les ducs d'Anhalt, de Cobourg et d'Altenbourg, les princes de Schaumbourg-Lippe, de Schwarzbourg-Rudolstadt et de Lippe-Detmold.

Vous remarquerez que dans cette liste ne se trouve comprisen aucun des trois rois de l'empire : ni le roi de Bavière, ni le roi de Saxe, ni le roi de Wurtemberg.

Le premier a été invité, je crois le savoir, par une lettre autographe de l'empereur, mais il a refusé. Il ne veut pas servir de décor, disent les journaux séparatistes de Munich. S'il ne vient pas dans cette circonstance, il faut que la cour de Berlin en prenne pour toujours son parti, elle ne trouvera plus jamais l'occasion de le voir parmi elle. Cette volonté arrêtée de ne pas vouloir « faire solennellement hommage à son empereur » a enfin fini par fâcher les Prussiens; ils trouvent que cela de l'air arrogant, qu'il y a là comme une nuance de défi. Aussi la presse sérieuse ne ménage-t-elle pas les avertissements à l'égard du roi qui est en voie de se pourvoir d'un ministère particulariste et même ultramontain, prétend-on. On va plus loin, on l'expose en public caricaturé de grossière façon.

Le roi de Saxe, qui s'est déjà une fois, mais en petit, présenté à Berlin, se fera, pour les cérémonies, remplacer par son fils le prince héritier, très-bien vu ici. Quant à celui du Wurtemberg, il a commencé par promettre qu'il viendrait certainement si le roi de Bavière venait lui-même. Hier au soir il y avait encore beaucoup de gens qui l'attendaient.

Presque toutes les grandes autorités diplomatiques, administratives et militaires se trouvaient aux eaux. De tous côtés on les voit affluer pour assister aux fêtes.

Le prince impérial revient ici après un voyage d'inspection qu'il vient de faire en Bavière; il se peut qu'il aille cette année encore à Vienne et ensuite au Schleswig.

M. de Bismarck est à Berlin depuis ce matin très-bien portant. Le général de Moltke est revenu de l'Alsace. M. de Roon arrive demain. L'ambassadeur allemand à Saint-Petersbourg, le prince de Reuss, l'ambassadeur allemand à Vienne, le général de Schweinitz, l'ambassadeur d'Autriche à Berlin, le comte Karolyi, les envoyés de Belgique, d'Italie, de Turquie, etc., etc., sont déjà à Berlin ou y seront demain; on pense que le corps diplomatique figurera presque en entier à différentes cérémonies.

Le prince de Gortschakoff est arrivé ce matin, il s'est installé à l'hôtel de l'ambassade russe, sous les tilleuls.

On a longtemps discuté la question de savoir auquel des deux empereurs reviendrait le pas. Il s'agit dans des conjonctures semblables de ne blesser aucune règle de l'étiquette, ni, ce qui est plus difficile, aucune susceptibilité.

Sous le rapport de l'âge le czar méritait plus de considération; il est né en 1818, mais il

régnait depuis moins longtemps que l'empereur d'Autriche; il n'a été couronné qu'en 1855, tandis que François-Joseph, né en 1830, se trouva sur le trône depuis 1848.

Ensuite, on ajoutait que le czar est en famille à la cour de Berlin, vu sa proche parenté avec le roi de Prusse, qui est son oncle et qu'en sa qualité de « étranger » François-Joseph pouvait prétendre à la droite.

C'est donc un peu comme étranger et un peu à l'ancienneté qu'on offrait à l'empereur d'Autriche le pas sur le czar.

Sagement, à mon avis, on a décidé enfin que la préséance serait partagée entre les deux hôtes, jour par jour. Aujourd'hui d'un et demain l'autre, c'est le vrai moyen de ne pas faire de jaloux, à la cour des rois comme aux jeux des petits enfants qui, eux aussi, sont des despotes.

Un mot maintenant des fêtes.

Le programme officiel n'a pas encore paru. En tous cas, le 7, un samedi, il y aura grand parade. Les chevaux que les deux empereurs doivent monter ont été conduits chaque matin hors ville, où on leur a enseigné à prendre un pas prudent. Après quoi il y aura un dîner de gala au vieux palais.

Le public aura quelque peine à se faire admettre à cette représentation. Quand on a su qu'une semblable représentation aurait lieu en moins de 48 heures, il est arrivé au bureau, à M. de Hulson, intendant général du théâtre, 7,000 demandes de places. Je suis allé le voir tout à l'heure à mon tour, j'étais le 7001<sup>er</sup>. Il me fut répondu que l'empereur avait pris pour « l'armée » la moitié des loges et tout le parterre. La représentation aura donc une grande saveur militaire; le ballet sera probablement *Millaria*. Le lâcherai d'y être.

Aurons-nous le même soir une illumination? C'est à supposer. Le conseil communal a voté il y a quelques jours un crédit de 2,000 thalers (7,500 francs) pour éclairer l'hôtel de ville. En passant, j'ai vu ça et là faire déjà des préparatifs pour le dressement d'appareils au gaz.

Il y aura aussi, ce soir-là, un grand *zapfenstreich* (retrait aux flambeaux). On y jouera, à qu'on me dit, des hymnes russes et autrichiens.

Ainsi, à demain la réception du czar.

L'Agence Havas a transmis aux journaux les dépêches suivantes :

Berlin, 5 septembre, 1 h. 20.

On mande de Dresde : « L'empereur d'Autriche est arrivé à dix heures un quart à Pillnitz. Le roi de Saxe était allé à sa rencontre jusqu'à Bodenbach, où l'empereur est arrivé à huit heures et demie, et où il a été reçu par des acclamations enthousiastes. « Les princes royaux ont reçu l'empereur à la station de Niederschütz, d'où le convoi a été dirigé sur Pillnitz sans toucher à Dresde. « À Bodenbach, où se trouvait l'envoyé autrichien à Dresde, la gare était brillamment décorée. Tous les trains de voyageurs ont été arrêtés au chemin de fer jusqu'à Dresde étant parcourus. « La forteresse de Koenigsstein a salué le passage du convoi par trente-trois coups de canon. « La suite impériale se compose des personnes déjà indiquées, parmi lesquelles le comte Andrássy et le chef de section Hoffmann. « L'empereur, en arrivant à Bodenbach, portait l'uniforme de général autrichien. « Le roi de Saxe portait l'uniforme du régiment de cavalerie autrichien dont il est colonel titulaire. »

Berlin, 5 septembre, soir.

Les dignitaires de tous grades de la cour sont requis pour demain, 5 heures, en vue de la réception à faire à l'empereur d'Autriche, qu'ils attendront au pied du grand escalier du château.

Berlin, 5 septembre, 3 h. 45 soir.

Aujourd'hui, à deux heures un quart, sont arrivés à Berlin, le grand-duc de Mecklenbourg et le grand-duc de Saxe-Weimar. Les augustes voyageurs ont été reçus à la gare d'Est par l'empereur Guillaume, le prince héritier, les princes royaux et leurs fils aînés, le grand-duc de Bade, le grand-duc de Mecklenbourg, le duc de Saxe-Weimar, le duc de Saxe-Cobourg, le duc d'Anhalt, par un grand nombre d'autres personnages princiers, par le prince de Bismarck et par d'autres ministres, par les généraux et par les grands dignitaires de la cour. La 1<sup>re</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> régiment de la garde, avec son drapeau, était posée en garde d'honneur. En outre, une députation du 1<sup>er</sup> régiment des chasseurs de Brandebourg, dont l'empereur de Russie est le chef, était rangée en parade.

L'arrivée du train, la musique du 1<sup>er</sup> régiment de la garde a joué l'hymne national russe. L'empereur Alexandre est descendu de wagon, a salué et embrassé cordialement l'empereur Guillaume, qui portait l'uniforme de général russe. L'empereur Guillaume a accompagné l'empereur de Russie jusqu'au bout de la salle d'arrivée, qui était richement décorée.

La compagnie d'honneur formait la haie. Puis les deux empereurs se sont rendus en voiture à l'hôtel de l'ambassade de Russie, à travers les rues décorées et pavisées, et au milieu des acclamations d'une foule nombreuse qui faisait la haie sur leur passage.

Berlin, 5 septembre, 5 h. soir.

Les deux empereurs, une fois arrivés devant l'hôtel de l'ambassade de Russie, ont passé en revue la compagnie d'honneur et le régiment de l'empereur Alexandre. À peine arrivés dans ses appartements, l'empereur Alexandre a reçu la visite de l'impératrice Augusta, puis de la princesse héritière et des princesses de sa famille.

Ensuite, l'empereur Alexandre a rendu à l'empereur Guillaume une longue visite durant laquelle une foule immense, qui remplissait les salles avoisinantes, saluait les princes de ses acclamations enthousiastes.

Le prince Frédéric-Charles est revenu à midi à Berlin.

L'empereur Guillaume a reçu aujourd'hui M. de Rascón, ambassadeur d'Espagne, qui lui a présenté ses lettres de rappel, et M. de Escosura, qui lui a présenté ses lettres de créance.

Berlin, 5 septembre, 7 h. soir.

M. de Gontaut-Biron, ambassadeur de France, est arrivé hier soir.

Voici quelques détails complémentaires sur l'arrivée de l'empereur Alexandre :

La réception a été extrêmement cordiale. L'empereur Alexandre, qui portait le grand uniforme de général prussien, embrassait tous les princes alors présents de la famille royale.

Les deux empereurs et les grands-ducs se sont rendus ensuite au palais impérial, pour présenter leurs hommages à l'impératrice Augusta. C'est alors que l'empereur Guillaume a accompagné l'empereur de Russie à l'hôtel de l'ambassade. Lorsqu'ils y furent arrivés, l'empereur Alexandre descendit de voiture et se plaça à la tête de la garde d'honneur et du régiment d'Alexandre. Après cela, les deux souverains eurent parcouru le front de la compagnie d'honneur, celle-ci défila par sections sous les yeux de l'empereur Alexandre.

L'empereur Guillaume est rentré ensuite dans son palais.

Dans le cours de l'après-midi, l'empereur Alexandre a rendu visite aux princesses royales.

Dresde, 5 septembre, soir.

L'empereur d'Autriche a rendu ce matin visite à la reine douairière, à Wachwitz, et à d'autres membres de la famille royale de Saxe. La suite de l'empereur, tout le personnel de l'ambassade d'Autriche et tous les ministres avaient été invités.

Demain, à deux heures après midi, l'empereur d'Autriche quittera Dresde pour se rendre à Berlin.

D'après les informations de la Gazette de Spener, le départ de l'empereur Alexandre est fixé au 10 septembre.

La même feuille croit savoir que les pourparlers diplomatiques entre les deux empereurs se seraient poursuivis avant dimanche et qu'ils se continueraient lundi et mardi.

### Les divisions de l'Internationale.

Nous extrayons d'une lettre adressée de La Haye à l'Indépendance belge les informations suivantes sur les divisions de l'Internationale qui est, comme on sait, réunie en ce moment en congrès dans cette ville :

Pourquoi et dans quelle mesure l'Internationale est-elle divisée? On ne le sait pas au juste. Ce qui est certain, c'est que le nombre des manquants à l'assemblée de Rimini est énorme. Il n'y a pas ici un seul Italien. Vous savez que dans leur assemblée de Rimini les délégués des sections italiennes, rompant avec le conseil général de Londres, ont convoqué un contre-congrès, à Rome.

De son côté, la fédération des sections anglaises aura son congrès spécial à Londres le 25 de ce mois. Vénisier, qui, dans une lettre écrite par lui à la publicité, a violemment attaqué Karl Marx, sera, dit-on, l'âme de ce deuxième congrès séparatiste qu'on pourra dès lors appeler le congrès des « racines de buis ».

Cette section anglaise, qui fait pendant à la scission italienne, explique la rareté extrême des délégués anglais venus à La Haye. On attend les Danois et les Suédois. Après depuis peu dans l'Internationale, et très-dévorés au conseil général.

On a déconvoqué quelques Espagnols, deux de Barcelone et trois de Madrid. L'Amérique n'est représentée par Dereure, qui est probablement délégué lui-même. Enfin, l'on assure qu'il est arrivé un délégué d'Australie. En voilà un qui a du courage et du zèle. Mais ne serait-ce point un australoïde, un quasi troglodyte? Pardonnez-moi ce souvenir du congrès préhistorique.

D'après une version qui est mise en circulation dans les milieux de l'Internationale, les dissidents, fédéralistes à outrance, partisans d'une indépendance complète des groupes locaux, reprochent au conseil général de Londres des tendances autoritaires, centralistes, tyranniques. D'après une autre version, le conseil général de Londres veut introduire dans les statuts de l'Internationale une disposition en vertu de laquelle les ouvriers associés seraient tenus à s'organiser en parti politique dans leurs pays respectifs.

La proposition faite au conseil par quelques groupes hostiles à toute mixture politico-sociale. Cette hostilité serait représentée ici par les délégués belges, suisses, espagnols, et par quelques délégués du midi de la France.

Les Allemands tiennent ferme pour le conseil général. Un délégué de Leipzig représente les Autrichiens.

Le même correspondant, dans des lettres postérieures, revient sur le même sujet, et ajoute aux détails qu'on vient de lire les curieuses informations suivantes :

La Haye, 4 septembre.

Voici la version des adversaires du conseil général :

Karl Marx veut dominer l'Internationale. Juit, il a des penchants religieux et mystiques qui ne nous vont pas. Allemand, il prétend imposer à l'Internationale nous ne savons quel communisme germanique, absolument contraire aux principes de l'Association; car nous ne sommes pas communistes, nous sommes collectivistes. Essayez de débrouiller cette distinction subtile, si vous pouvez. — En choisissant La Haye pour le congrès actuel, Karl Marx avait ses raisons; il voulait empêcher Bakounine d'assister aux délibérations de l'Assemblée. Bakounine est à la tête d'un groupe hostile au conseil général. Et Bakounine, réfugié en Suisse, ne peut pas franchir les frontières du pays qui lui accorde l'hospitalité. Il n'ose pas traverser la France; l'Allemagne encore moins; il y a en Allemagne une condamnation contre lui, sans compter qu'il risquerait d'être conduit en Russie, où il est condamné à mort. Tout au plus peut-il, en se désistant, passer en Italie, de là en Espagne, et arriver en Hollande après un long cabotage; mais ce serait cher et le dégoûtant lui-même si il serait pas commode, car il est l'homme le plus grand et le plus gros de la terre, et sa physionomie est bien connue. Karl Marx a deviné juste et joué à coup sûr, car Bakounine n'est pas venu.

C'est pas tout. Karl Marx s'est entouré à Londres de ministres de la Commune et de la Commune; il les a inculqué ses idées, et les prenant par la vanité, il les a insérés dans le conseil général, et a bien voulu les admettre à l'honneur de voir leurs noms figurer à côté du sien au bas de toutes ses proclamations, ce qui lui a coûté de la peine. Il a naturellement amené avec lui à La Haye, pour le soutenir. À peine les délégués allemands sont-ils arrivés, que Karl Marx, dans le jeu de Karl Marx. Son genre, Paul Lafargue, qui arrive de Barcelone, représente au congrès neuf internationalistes espagnols, neuf individus, entendez-vous, et non pas neuf sections. Or, il y a au congrès quatre délégués espagnols qui représentent « 17,000 citoyens ». Mais ces délégués sont hostiles au conseil général. C'est pour quoi leurs pouvoirs ont été si longuement contestés. Il a bien fallu pourtant finir par les valider; mais cela fait, à la fin de la séance d'hier soir, un autre incident surgit qui retarde encore, à l'heure qu'il est, l'ouverture des débats publics. Un délégué américain, dont les pouvoirs sont soumis à la vérification de l'Assemblée, fait partie d'une société secrète, la *Free Labor*. Ne rien pas, c'est plus sérieux que vous ne pouvez, et l'amour du libéralisme grave question! Si ce délégué est admis, l'Internationale ne sera-t-elle pas solidaire de ses opinions en matière de cannibalisme?

C'est là-dessus que le congrès délibère en ce moment; il est onze heures du matin. Et cette question drôlatique a une importance dont l'association internationale elle-même ne se doute peut-être pas.

P.-S. — Midi et demi. — Le délégué de l'amour libre a prononcé ce matin un long discours en anglais, qui a été, séance tenante, traduit en allemand et en français par deux autres délégués, d'après leurs notes.

La traduction des discours, qui est de règle dans les congrès de l'Internationale, est assurément une institution remarquable, mais cette heureuse coutume a été interrompue par le fait que l'on attribue en grande partie la longueur des débats probables de cette assemblée à La Haye. Le délégué américain a eu un grand succès; on assure qu'il s'exprime avec beaucoup d'humour et de verve. L'orateur a été très-applaudi; mais on pense que le délégué ne sera pas admis.

La Haye, 4 septembre, 5 heures.

Le délégué de l'amour libre n'est décemment pas admis. Il a été repoussé par 48 voix, huit membres s'étant abstenus.

Parmi les abstentions se trouvent les quatre délégués espagnols qui ont refusé de leurs commettants mandat impératif de ne prendre part aux votes qu'ils s'attribuaient aux délégués présents au congrès un nombre de voix proportionnel au nombre des associés représentés par chacun d'eux. Ce système leur eût donné une influence considérable sur les décisions, surtout s'il eût été vrai qu'ils représentent à La Haye, 17,000 associés espagnols. Mais l'Assemblée leur a refusé satisfaction; et vous comprenez sans peine pourquoi.

S'il y a une séance publique, il se peut qu'il n'y en ait qu'une. Pourquoi? Les amis de Karl Marx expliquent qu'il faut en finir, parce qu'on a loué la salle que jusqu'à samedi. Ses adversaires assurent que c'est encore un coup monté par cet « autocrate », ce « jésuite » qui a fait traîner les débats en longueur pour fatiguer le congrès, et qui maintenant, par peur de ce que plusieurs délégués à bout de forces et de ressources vont pressés de rentrer dans leurs foyers, veut balayer le dévouement à la diable, conformément à ses vues ambitieuses et tyranniques.

Karl Marx ne préside pas. Le bureau définitif n'est pas constitué. Le fauteuil est occupé provisoirement par un certain Gerhardt, assisté pour les questions par un certain G. Van den Abeele. À propos des traductions, les amis-moi vous dire en passant qu'elles sont encore plus fréquentes que je ne vous l'écrivais dans ma dernière lettre. C'est une formidable polyphonie, ou polyglotte,

comme vous voyez. Supposez un discours français; il est successivement répété en anglais, en hollandais, en allemand, en espagnol; il y en aurait une sixième édition australienne que je n'en serais pas surpris. Vous jugez du *ralentando*. Un humoriste dissident me l'expliquait ainsi : « Vous demandez un bock; on répète votre question en vingt-deux langues différentes, et l'on vous sert votre bock le lendemain matin à sept heures et un quart. » Il y a des gaillards très-gais dans l'Internationale.

### L'avenir du lac Erié.

Les journaux américains prédisent qu'avec le temps le lac Erié sera desséché et qu'une population nombreuse s'établira sur ce nouveau territoire. Des sondages faits avec soin donnent au lac Michigan une profondeur moyenne de 1,800 pieds, au lac Supérieur de 900 pieds, au lac Ontario de 500 pieds; la profondeur du lac Erié n'est que de 120 pieds et décroît, dit-on, constamment. Le fond de ce lac est presque uni et formé de terre végétale. Cette terre s'accumule régulièrement au centre des sédiments qu'appellent les différents cours d'eau. Les rives du lac obéissent à l'action des eaux, et contribuent aussi, en se désagréant, à le combler. Le travail n'est pas rapide, mais il est incessant et le résultat en est fatal.

## CHRONIQUE

L'histoire des démissions. — C'est lundi, dans le cabinet du maire, à l'Hôtel-de-Ville, où le conseil s'était réuni extra-officiellement, que la question des démissions a été débattue et résolue.

En présence de la mise à exécution de l'arrêté sur les écoles, un grand nombre de conseillers voulaient qu'on protestât aussitôt par une démission en masse. Cette solution fut combattue par la raison que nous avons indiquée déjà : le danger de voir le gouvernement remplacer le conseil démissionnaire par une commission municipale tout simplement, sans recourir à de nouvelles élections. D'ailleurs plusieurs membres qui ne partagent pas d'habitude les entraînements de leurs collègues, avaient déclaré très-nettement qu'ils ne donneraient pas leur démission, et la manifestation, cessant d'être unanime, perdait de sa valeur.

Les membres de l'administration d'ailleurs combattirent la démission en masse avec beaucoup d'énergie et avec succès. M. Valtier tout le premier. Puis on lut une lettre de M. Barodet s'élevant avec vivacité contre toute idée de ce genre, disant qu'il en avait parlé à Paris aux notabilit

M. Deyverau, curé de Vernay (Rhône), a été nommé curé de La Chapelle-aux-Lays.  
M. Putot, chapelain de la primatiale, a été nommé vicaire à Saint-François, de Lyon.  
(Semaine religieuse.)

Nous sommes informés d'un fait qui intéresse vivement ceux qui portent intérêt aux questions d'art.

M. Carpeaux, statuaire, le célèbre auteur du groupe de la Danse, à l'Opéra, des quatre parties du monde, de l'enfant à la coquille, etc., etc., va ouvrir, à Lyon, une exposition d'une partie notable de ses œuvres, spécialement d'une assez grande quantité de terres cuites. L'exposition se fera chez M. Duval, 31, rue Puvis-de-Lavigne.

Nous rendrons compte de cette exposition.

Nous recevons la note suivante :  
Le public est prévenu que la Société des Sauveteurs médaillés du Rhône (145<sup>e</sup> société de secours mutuels) n'est pour rien dans la fête de la Compagnie maritime de sauvetage qui doit d'ailleurs commencer au parc de la Côte-d'Or, et qu'elle n'a aucun rapport avec cette compagnie.

A propos de l'incendie du clocher de l'église Saint-François, on nous signale comme s'étant particulièrement distingué dans cette occasion M. Bodard, employé à la prison militaire.

C'est grâce à son courage et à sa présence d'esprit qu'on a pu se rendre immédiatement maître du feu et étouffer à sa naissance un incendie auquel la violence du vent aurait pu donner une importance désastreuse.

La fête du 4 septembre a été célébrée à Oullins par un chômage à peu près général des ouvriers occupés par les principales industries de la localité.

Les ateliers d'Oullins ont été fermés toute la journée.  
Les ouvriers chaudronniers de M. Mairet ont refusé de travailler.  
Le soir, banquets et illuminations.

Demain aura lieu à Pierre-Bénite, dans les anciens bâtiments de la Fuschine un grand banquet de cinq cents couverts à l'occasion de la distribution des prix aux écoles laïques de cette commune.

M. Frénet, vice-président du conseil général, présidera.

Les auteurs de l'attaque nocturne qui a eu lieu l'autre jour, rue Mazenod, viennent d'être arrêtés. Ils sont au nombre de quatre.

Deux auteurs ont porté les coups de couteau qui ont blessé une des victimes de cette agression.

On ignore encore les motifs de cet acte inqualifiable; il y a bien certainement une erreur de la part des inculpés, car ils ne connaissent pas une seule de leurs victimes.

LOIRE. — Le journal la Houille a publié, dans son numéro du 4 septembre, une lettre datée de Saint-Etienne, du 1<sup>er</sup> septembre, relative à la situation de notre bassin houiller de la Loire et la représente sous les couleurs les plus inquiétantes. A en croire cette lettre, une grève générale des mineurs de ce bassin eût été imminente sous peu. Le tout roulait d'ailleurs sur les intentions probables des patrons et les intentions non moins probables des ouvriers.

Nous sommes heureux, grâce à nos propres renseignements et à ceux que s'est procurés le *Mémorial de la Loire*, de pouvoir affirmer que si tout n'est pas absolument faux dans cette lettre, tout y est du moins singulièrement exagéré.

Il y a grève à Grand-Croix en ce moment, mais l'émotion produite a été très faible à Grand-Croix même, et rien ne fait penser que ce chômage, tout local, doive s'étendre au dehors.

La situation est en ce moment excellente, la production est très active et les commandes telles que les patrons ne peuvent y suffire (nous en avons entre autres hier nos lecteurs) ; par une conséquence naturelle la position de l'ouvrier est très bonne maintenant, et les salaires élevés; ce n'est pas en ce moment, semblerait-il, que des grèves générales soient à craindre.

C'est le 17 septembre, que viendra, devant le tribunal de police correctionnelle, la cause de l'Alliance républicaine.

MM. Bertholon, ancien préfet de la Loire; Amblard; Bergeron; Jean-Marie Boudard, négociant; Bouzou, négociant; Blanc, négociant; Bernin; Castillon; Clapier; Clapier, ancien conseiller municipal; Charbonnet, conseiller d'arrondissement; Crozat, ancien capitaine-major de la garde nationale; Emile Crozat, conseiller général; Delagat; Dorjat; Douchet, avocat, conseiller général.

MM. Fabreguette, docteur en médecine, conseiller général; Fraissin, conseiller d'arrondissement; Fine; Grosjean, conseiller général; Grouzet; Lafont, banquier, conseiller d'arrondissement; Lagrove, ancien colonel de la garde nationale; Parret, homme de lettres; Poupin, ancien commandant de la garde nationale; Pierre-Auguste; Royon; de Rolland, journaliste; Roux, ancien conseiller municipal; Rebaud, ancien conseiller municipal; Vacher.

MM. Bertholon, ancien préfet de la Loire; Amblard; Bergeron; Jean-Marie Boudard, négociant; Bouzou, négociant; Blanc, négociant; Bernin; Castillon; Clapier; Clapier, ancien conseiller municipal; Charbonnet, conseiller d'arrondissement; Crozat, ancien capitaine-major de la garde nationale; Emile Crozat, conseiller général; Delagat; Dorjat; Douchet, avocat, conseiller général.

MM. Fabreguette, docteur en médecine, conseiller général; Fraissin, conseiller d'arrondissement; Fine; Grosjean, conseiller général; Grouzet; Lafont, banquier, conseiller d'arrondissement; Lagrove, ancien colonel de la garde nationale; Parret, homme de lettres; Poupin, ancien commandant de la garde nationale; Pierre-Auguste; Royon; de Rolland, journaliste; Roux, ancien conseiller municipal; Rebaud, ancien conseiller municipal; Vacher.

MM. Bertholon, ancien préfet de la Loire; Amblard; Bergeron; Jean-Marie Boudard, négociant; Bouzou, négociant; Blanc, négociant; Bernin; Castillon; Clapier; Clapier, ancien conseiller municipal; Charbonnet, conseiller d'arrondissement; Crozat, ancien capitaine-major de la garde nationale; Emile Crozat, conseiller général; Delagat; Dorjat; Douchet, avocat, conseiller général.

MM. Fabreguette, docteur en médecine, conseiller général; Fraissin, conseiller d'arrondissement; Fine; Grosjean, conseiller général; Grouzet; Lafont, banquier, conseiller d'arrondissement; Lagrove, ancien colonel de la garde nationale; Parret, homme de lettres; Poupin, ancien commandant de la garde nationale; Pierre-Auguste; Royon; de Rolland, journaliste; Roux, ancien conseiller municipal; Rebaud, ancien conseiller municipal; Vacher.

MM. Bertholon, ancien préfet de la Loire; Amblard; Bergeron; Jean-Marie Boudard, négociant; Bouzou, négociant; Blanc, négociant; Bernin; Castillon; Clapier; Clapier, ancien conseiller municipal; Charbonnet, conseiller d'arrondissement; Crozat, ancien capitaine-major de la garde nationale; Emile Crozat, conseiller général; Delagat; Dorjat; Douchet, avocat, conseiller général.

MM. Fabreguette, docteur en médecine, conseiller général; Fraissin, conseiller d'arrondissement; Fine; Grosjean, conseiller général; Grouzet; Lafont, banquier, conseiller d'arrondissement; Lagrove, ancien colonel de la garde nationale; Parret, homme de lettres; Poupin, ancien commandant de la garde nationale; Pierre-Auguste; Royon; de Rolland, journaliste; Roux, ancien conseiller municipal; Rebaud, ancien conseiller municipal; Vacher.

MM. Bertholon, ancien préfet de la Loire; Amblard; Bergeron; Jean-Marie Boudard, négociant; Bouzou, négociant; Blanc, négociant; Bernin; Castillon; Clapier; Clapier, ancien conseiller municipal; Charbonnet, conseiller d'arrondissement; Crozat, ancien capitaine-major de la garde nationale; Emile Crozat, conseiller général; Delagat; Dorjat; Douchet, avocat, conseiller général.

MM. Fabreguette, docteur en médecine, conseiller général; Fraissin, conseiller d'arrondissement; Fine; Grosjean, conseiller général; Grouzet; Lafont, banquier, conseiller d'arrondissement; Lagrove, ancien colonel de la garde nationale; Parret, homme de lettres; Poupin, ancien commandant de la garde nationale; Pierre-Auguste; Royon; de Rolland, journaliste; Roux, ancien conseiller municipal; Rebaud, ancien conseiller municipal; Vacher.

MM. Bertholon, ancien préfet de la Loire; Amblard; Bergeron; Jean-Marie Boudard, négociant; Bouzou, négociant; Blanc, négociant; Bernin; Castillon; Clapier; Clapier, ancien conseiller municipal; Charbonnet, conseiller d'arrondissement; Crozat, ancien capitaine-major de la garde nationale; Emile Crozat, conseiller général; Delagat; Dorjat; Douchet, avocat, conseiller général.

MM. Fabreguette, docteur en médecine, conseiller général; Fraissin, conseiller d'arrondissement; Fine; Grosjean, conseiller général; Grouzet; Lafont, banquier, conseiller d'arrondissement; Lagrove, ancien colonel de la garde nationale; Parret, homme de lettres; Poupin, ancien commandant de la garde nationale; Pierre-Auguste; Royon; de Rolland, journaliste; Roux, ancien conseiller municipal; Rebaud, ancien conseiller municipal; Vacher.

MM. Bertholon, ancien préfet de la Loire; Amblard; Bergeron; Jean-Marie Boudard, négociant; Bouzou, négociant; Blanc, négociant; Bernin; Castillon; Clapier; Clapier, ancien conseiller municipal; Charbonnet, conseiller d'arrondissement; Crozat, ancien capitaine-major de la garde nationale; Emile Crozat, conseiller général; Delagat; Dorjat; Douchet, avocat, conseiller général.

MM. Fabreguette, docteur en médecine, conseiller général; Fraissin, conseiller d'arrondissement; Fine; Grosjean, conseiller général; Grouzet; Lafont, banquier, conseiller d'arrondissement; Lagrove, ancien colonel de la garde nationale; Parret, homme de lettres; Poupin, ancien commandant de la garde nationale; Pierre-Auguste; Royon; de Rolland, journaliste; Roux, ancien conseiller municipal; Rebaud, ancien conseiller municipal; Vacher.

## Pour Roanin!

MM. Audiffert, ancien sous-préfet, conseiller général; Bousand; Critot, journaliste; Deville, conseiller municipal; Goutteville; Lout; Marillier, huissier; Pelosse, fabricant de coton.

On remarquera que, contrairement à ce qui s'est passé pour Lyon, un grand nombre des prévenus sont des personnages marquants au point de vue politique, des notabilités. A ce point de vue, ce procès pourrait avoir plus d'intérêt que le nôtre.

SAONE-ET-LOIRE. — Un avis du maire de Chalon fait connaître que, par délibération du conseil municipal et de la chambre de commerce, il a été décidé que neuf ouvriers de Chalon, nommés par leurs collègues, appartenant aux différentes branches de l'industrie locale, seront envoyés à l'Exposition de Lyon, et seront chargés de faire un rapport commun sur le résultat de leur visite et de leurs observations.

M. Schneider et C<sup>ie</sup>, qui avaient déjà, à la fin de l'année dernière, réduit chez eux le travail à la journée à 10 heures et opéré diverses augmentations partielles de salaires, viennent d'en accorder une nouvelle à tout leur personnel, c'est-à-dire à près de 1,200 ouvriers. En même temps, ils ont supprimé toute retenue pour la caisse de prévoyance; ils prennent cette institution entièrement à leur charge.

A cette nouvelle, le Creusot a illuminé.

GARD. — Les personnes arrêtées à Nîmes pendant la soirée du 4 septembre, étaient au nombre de soixante-trois.

Dix-huit seulement ont été maintenues en état d'arrestation et ont comparu en police correctionnelle; les autres ont été libérées, les uns après avoir été divisés en troupes, les autres après avoir été composés chacune de sept prévenus, la troisième de quatre.

1<sup>re</sup> série. — Trois ont été condamnés à six jours de prison, trois à dix jours, et un à 15 fr. d'amende, tous solidement au frais.

2<sup>e</sup> série. — Les sept prévenus ont été condamnés à 10 jours de prison et 16 francs d'amende.

3<sup>e</sup> série. — L'un des prévenus a été condamné à un mois de prison, les trois autres ont été acquittés.

ISÈRE. — On vient d'arrêter au hameau de Cusset un nommé Guillot, âgé de 18 ans, inculpé de l'assassinat commis, il y a quelques jours, sur la route de Saint-Symphorien-d'Ozon.

Ce jeune homme avait sur lui, au moment de son arrestation, une somme de deux cents francs, dont il n'a pu justifier la provenance.

M. le directeur de l'Exposition nous annonce qu'aujourd'hui dimanche 8 septembre, aura lieu dans les bâtiments de l'Exposition, la fête de la Compagnie des Sauveteurs du Rhône.

Voici le programme de cette fête :  
A 10 h. du matin, la compagnie, musique et bannière en tête, se réunira à l'Hôtel-de-Ville et de là ira à la chapelle du lycée où la messe sera célébrée à 11 h.

Après la messe, on ira ensuite dans la salle des concerts au palais de l'Exposition, où il sera prononcé plusieurs discours et procédé à la réception des nouveaux membres, soit au rappel des actes de courage et à la distribution des médailles.

A 3 h. et 3 h. 1/2, courses en barques et à l'aviron.  
A 4 h. 1/2, exercices des plongeurs.  
A 5 h., spectacle curieux. Une barque sera traînée par un attelage de poissons.

A 7 h., ascension d'une barque de sauvetage.  
A 8 h., incendie d'un navire et construction d'un radeau de sauvetage.

A 8 h. 1/2, apothéose de la marine du Rhône. Immédiatement après, un feu d'artifice sera tiré en face de la grande nef et au fond du parc.

Voici le programme provisoire des travaux du congrès agricole (salle des concerts), au palais de l'Exposition :  
Lundi, 9 septembre. — A 4 heures du soir : 8<sup>e</sup> séance d'ouverture. — Election du bureau. — Fixation de l'ordre du jour.

Mardi 10. — A 9 heures du matin : Essai et concours de charnières vigneronnes à Charly. Après les concours, excursion à Givors, visite aux usines métallurgiques et aux filatures.

Mercredi 11. — A 9 heures du matin : Séance de discussion. — A 3 heures : visite aux établissements de teinture pour la soie.

Jeudi 12. — Excursion dans le département de l'Ain, visite aux établissements de filatures et de tissage de Jujurieux.

Vendredi 13. — A 9 heures du matin : Séance de discussion. — A 5 heures du soir : Expériences de formation de nuages factices par la fumée, en vue de préserver les vignes de la grêle.

Samedi 14. — A 9 heures du matin : Séance de discussion. — Rapports des juries chargés de visiter les cultures viticoles. — Clôture du congrès. — A 3 heures du soir : Essai de chaudières pour la destruction de la pyrale. — A 6 heures : Banquet.

L'exposition des travaux des élèves du cours municipal de peinture dirigé par M. Guichard, aura lieu au Palais du Commerce, salle du Musée industriel, de huit au treize septembre.

L'exposition sera visible de 11 à 3 heures. Entrée par la place de la Bourse, à gauche.

L'administration de l'Exposition universelle de Lyon a l'honneur de prévenir messieurs les exposants, que la nomination du Jury aura lieu le lundi, 16 courant.

CLAUDIS VOLAND, rue Mercière, 90, se charge de l'éducation commerciale d'une dizaine d'élèves.

Pensionnat de M<sup>lle</sup> LADOUX, aux CHARENTES-LES-LYON, près le Parc.

Les cours suivis dans cette institution permettent aux élèves de recevoir les divers brevets d'instruction primaire avant leur sortie du pensionnat.

Dans la session d'août dernier trois jeunes élèves du 2<sup>e</sup> cours ont mérité leur brevet de capacité.

La rentrée est fixée au 8 octobre.

La Brunasse-Léon. — Pomme de végétale, rend promptement aux chevaux leur couleur primitive, et leur donne toute la souplesse et le brillant désirables.

Le pot 4 fr. — Dépôt général chez M<sup>me</sup> Gérard, cours de Brosses, 1, au 1<sup>er</sup>. Se trouve maison Kock, rue de Lyon, 18, et chez les principaux parfumeurs à Lyon.

Le Vin de Bernard se place au premier rang des préparations toniques et ferrugineuses. Les médecins français et étrangers le prescrivent avec le plus grand succès. Ordonné contre les pâles couleurs, sang faible, épreuves difficiles, digestions pénibles, épuisement, amaigrissement, névroses, etc. — Dépôt dans toutes les pharmacies.

ECOLE DE COMMERCE DIRIGÉE PAR M. C. FLEURY rue de l'Hôtel-de-Ville, 106.

Cours permanent, pour les jeunes gens qui se destinent à la banque ou au commerce, de belle écriture, de tenue des livres, de comptabilité commerciale, de comptes courants et d'intérêts, d'arithmétique commerciale, de droit commercial, de changes et d'arbitrages de banque.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscire du Barry de Lyon. Vendue maintenant en état bûché elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalscire du Barry, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, fièvres, pleurésie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Plaisance, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

N<sup>o</sup> 61,324. Saint-Romain-des-Isles, 27 novembre. La Revalscire du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARAT, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans chauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 3/4 kil., 6 fr. 75; 1 kil., 8 fr. 50. — Les flacons de la Revalscire qu'on peut manger en tous lieux se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalscire chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et clairs ferments aux personnes et aux enfants les plus faibles, nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans chauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 6 fr. 50, ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvarand, épicerie, rue de Lyon, Napoléon frères, place de Lyon. Verpillieu-Millon, rue de Lyon, 18. Chervillat, Champignon et Gaget, cours Morand, 7 et 9. Redet, Perret, Poussin, Brin, Gamblin, Turrel, épiciers, 16, rue Neuve. Girardin, Chamaud, Rayville frères, Armand, Valandier et Sabourin, Boissonnet, pharmacien, 14, rue Girard, épicerie-herboriste, rue Chamaud, 14; Burband, épicerie, rue Lambert-Colombes, 23, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Banay et C<sup>ie</sup>, 28, place Vendôme, Paris.

Facilité. Sires (Pierre), cafetier à Lyon, rue Garibaldi, 125.

Juge-commissaire, M. Meunier. Syndic provisoire, M. Jules Rolland. Date du jugement, 6 septembre 1872.

Le prix des Terrains à Londres

On lit dans le bulletin financier du *Times*, qu'un terrain situé dans Poultry, au cœur de la Cité de Londres, et d'une superficie de 2,293 pieds, a été vendu 48,195 livres st. C'est-à-dire 1,52,625 fr. C'est un prix de 1,670 fr. par mètre, le pied anglais valant 30 centimètres de notre mesure, et ces 2,293 pieds faisant 688 de nos mètres.

La Cité de Londres, c'est, comme centre d'affaires et de circulation quotidienne, ce que

la Bourse et ses alentours sont à Paris. On voit qu'il y a une grande analogie dans la valeur des terrains dans les deux villes. Le prix de 1,670 fr. n'a été dépassé que par exception à Paris dans les quartiers les plus favorisés.

L'acquéreur du terrain de la Cité est la compagnie d'assurance sur la vie, le *Gresham*. Gresham fut, comme on le sait, le fondateur de la Bourse de Londres. Ce membre de la corporation des merciers, chargé successivement par Edouard VI et Elisabeth de négocier des emprunts à l'étranger, fut obligé de faire quarante voyages de Londres à Anvers pour mener à bien une seule de ces négociations.

Il persuada alors à Elisabeth de s'adresser au crédit de ses sujets, inaugurant ainsi, au XVI<sup>e</sup> siècle, le système des emprunts nationaux que nous avons vu, depuis, développé sur une si vaste échelle et avec un si grand succès.

De ses propres deniers, sir Thomas Gresham avait fait bâtir la Bourse, le *Royal-Exchange*, et fondé le collège qui porte encore son nom. Ce mercier de Londres était un des hommes les plus instruits de son temps; il était versé dans les langues anciennes et modernes.

C'est sous le patronage de sa mémoire, illustrée en Angleterre, que la compagnie d'assurances le *Gresham*, qui vient de faire l'acquisition des terrains de la Cité, s'est fondée en 1848. Elle s'est développée rapidement et se trouve la première des quatre-vingt-quinze compagnies anglaises par le nombre de ses affaires nouvelles. Elle a fondé des succursales dans tous les centres importants de l'Europe, et elle avait des droits particuliers à une mention spéciale de notre part, car elle s'est naturalisée chez nous en acquérant d'importants immeubles à Paris. Elle a contribué par son exemple au développement, en France, de cette admirable institution de prévoyance et de sécurité, l'assurance sur la vie, populaire chez nos voisins les Anglais depuis plus d'un siècle et demi, et dont nous voudrions voir toutes les classes de notre société reconnaître l'utilité et la moralité.

Paris, 7 septembre.

L'Événement publie une dépêche de La Haye du 6 septembre soir, annonçant que le congrès a décidé que le conseil général de l'Internationale siègeait actuellement à Londres et disons, que le siège nouveau du conseil général sera transporté à New-York et que Karl Marx est démissionnaire.

M. Dufaur est parti aujourd'hui pour Trouville.

Londres, 7 septembre.

Le *Times* assure que les négociations touchant les futures relations commerciales entre la France et l'Angleterre ont lieu sur les bases suivantes :

Modifications d'un article qui n'entrainera pas la dénonciation du traité entier; la France déclare formellement que ces modifications n'ont aucune tendance protectionniste. Le gouvernement a l'intention de ne pas proposer de modifications ultérieures des impôts sur certaines matières premières; il propose d'établir des impôts compensateurs dans des proportions exactement déterminées entre les matières premières et les marchandises fabriquées, soit 3/0 sur le coton, 2 1/2 à 3/0 sur la laine.

Des négociations semblables sont entamées avec les autres puissances.

New-York, 5.  
Or..... 113 1/2. Ch. sur Paris. 5.28 3/4  
Ch. s. Londres 108 1/2

DÉPÊCHES DU MATIN

8 septembre. — 7 heures du matin

Dépêches particulières

De JOURNAL DE LYON

Genève, 7 septembre.

Les travaux du tribunal de l'Alabama sont terminés.

La séance d'hier, qui a duré de midi à trois heures et demie, peut être considérée comme la dernière séance proprement dite; MM. les arbitres se réuniront encore lundi à midi, mais pour un simple travail de coordination et de rédaction. Ils auront aussi à examiner la traduction des diverses pièces qui, rédigées d'abord en français, doivent être traduites en anglais et ne seront signées que sur le texte anglais.

Enfin, le samedi 14, à onze heures du matin, les pièces officielles ayant été transcrites sur parchemin, MM. les ar-

bitres se réuniront une dernière fois pour y apposer leurs signatures.

En ce qui concerne les conclusions du tribunal, il est probable que les gouvernements intéressés ne les connaissent encore qu'officieusement, et ce n'est que lorsqu'ils en auront été informés officiellement, selon la lettre du traité de Washington, qu'il pourra en être donné connaissance au public.

L'affaire des faux billets de banque suit son cours à Yverdon.

Dans l'audience d'avant-hier, l'interrogatoire de la femme Artist a été continué, puis Downmond Matuczewicz a été amené à la barre.

Il nie toute instigation dans la fabrication de faux billets, mais il avoue avoir servi d'intermédiaire volontaire entre Kuberski et les faussaires d'Yverdon, où il agissait pour découvrir les voleurs de sommes qui lui avaient été dérobées par des faussaires à Prague.

Kuberski interrogé nie également toute instigation.

Dans l'audience d'hier l'interrogatoire de Kuberski a continué, puis a commencé l'audition des témoins, parmi lesquels figurent Frankowski, le détenu Sosnowski et Mme Pagi, l'hôtesse d'Yverdon.

Munich, 7 septembre.

La crise ministérielle entre dans une nouvelle phase. On croit que M. de Gasser renonce à ses tentatives de constituer un cabinet et que ce soin va être confié à M. de Pritschner. Il convient toutefois de n'accueillir ce bruit que sous toute réserve.

BOURSE DE PARIS

DU 7 SEPTEMBRE

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 7 Septembre 1872:

PRÉC. CLOTURE

VALEURS

PREMIER COURS

DERNIER COURS

55 50 3 0/0 Français..... 55 50 55 50

85 75 5 0/0 Emprunt (1871)..... 85 72 85 72

88 75 5 0/0 (1872)..... 88 72 88 72

68 55 3 0/0 Italien..... 68 50 68 55

425 00 Banques de France..... 424 50 424 50

511 00 Foncier estampillé..... 510 00 510 00

440 00 Crédit Mobilier..... 440 00 440 00

590 00 Société Générale..... 590 00 590 00

517 00 Mobilier Espagnol..... 517 00 515 00

980 00 Nord..... 980 00 980 00

858 00 Orléans..... 858 00 858 00

850 00 Paris à Lyon et Médit..... 857 00 858 00

789 00 Autrichiens estamp..... 790 00 788 00

507 00 Autrichiens nouveaux..... 507 00 510 00

497 00 Lombards..... 498 00 471 00

402 5/8 Suez..... 405 00 402 1/2

402 5/8 Consolidés à Londres. 92 1/2, 92 1/2

SAINT-ÉTIENNE, 6 septembre 1872.

SORTES

18 Organsins..... 3 1/2 1106 46

6 Trames..... 2 1/2 379 97

7 Grèges..... 2 1/2 385 19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — MAIRIE DE LYON.

## ADJUDICATION

des travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires de la banlieue de Lyon pendant les années 1872, 1873, 1874.

Nous, maire de la ville de Lyon, Donnons avis :

Que le samedi vingt-neuf septembre courant, à deux heures précises après midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé par nous, assisté de deux membres du conseil municipal, de M. l'agent-voyer en chef et de M. le receveur de la ville, dans les formes déterminées par les articles 37 et suivants du règlement général sur les chemins vicinaux, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires de la banlieue de Lyon, pendant une période de trois années qui prendra cours en septembre mil huit cent soixante-douze pour finir en mai mil huit cent soixante-quinze, lesdits évalués, pour toute la durée de l'entreprise, à 162,000 francs.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées; elle sera tranchée en faveur de celui qui aura fait le plus fort rabais sur la série de prix annexée au cahier des charges, pourvu toutefois que ce rabais soit supérieur, ou au moins égal au rabais minimum qui aura été préalablement fixé dans un billet cacheté et déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance.

Les devis et cahier des charges sont déposés à l'Hôtel-de-Ville (2<sup>e</sup> division), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de dix heures à trois heures.

Nul ne sera admis à concourir à cette entreprise s'il ne présente les garanties convenables.

Les entrepreneurs contre lesquels l'administration aurait été dans le cas d'employer les mesures de rigueur pourront être, pour ce seul fait, exclus de l'adjudication.

Tout entrepreneur concurrent fera une soumission sur papier timbré, datée et signée, portant pour suscription le mot : *Soumission*. Il indiquera le rabais moyennant lequel il se propose d'exécuter les ouvrages. Il s'engagera à se conformer au devis, au détail estimatif et au cahier des charges. Le rabais sera énoncé à raison de tant pour cent, sans fraction de centime, et non en bloc sur l'estimation totale.

Tout concurrent est tenu de joindre à sa soumission un certificat de capacité, délivré ou visé depuis le vingt-quatre août mil huit cent soixante-onze, par M. l'agent-voyer en chef du département du Rhône. Ce visa est de rigueur.

Nul ne sera admis à concourir sans avoir préalablement déposé un récépissé délivré par M. le receveur municipal, constatant la mise en dépôt, à titre de cautionnement provisoire, de la somme de 2,700 francs.

Le dépôt de garantie pourra consister, soit en rentes sur l'Etat français, nominatives, soit en actions de la Banque. Le capital de ces titres sera calculé conformément aux prescriptions des articles 1177 et 1178 de l'Instruction générale sur la comptabilité.

Le dépôt dont il s'agit est d'une rigoureuse nécessité, aucun dépôt en numéraire ne pouvant être reçu par la commission au moment de l'adjudication.

Au jour indiqué ci-dessus, les paquets seront reçus par le maire ou son délégué, en présence de la commission.

Ils seront aussitôt rangés sur le bureau et recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation. Le dépouillement en sera fait dans la forme prescrite par les articles 45 et 46 du règlement général de mil huit cent soixante-douze.

Dans le cas où plusieurs soumissions renfermeraient les mêmes offres, un nouveau concours sera immédiatement ouvert entre les signataires de ces soumissions, dans la salle même de l'adjudication.

Dans le cas d'offres semblables, il serait statué par la voie du sort. Tout concurrent devra lui-même porter de sa soumission, ou la faire représenter par une personne munie d'une procuration régulière. Le concurrent qui se trouverait absent et qui ne sera pas dûment représenté pourra être évincé.

Conformément à l'ordonnance du dix mai mil huit cent vingt-neuf, toute soumission qui ne sera pas conforme au modèle ci-dessous sera déclarée nulle et non avenue.

Les frais de toute nature relatifs à la présente adjudication seront à la charge de l'adjudicataire.

Lyon (hôtel-de-Ville), le trente-un août mil huit cent soixante-douze.

POUR LE MAIRE DE LYON :

L'adjoint délégué,

C. BOUCHU.

## Modèle de soumission.

Je, soussigné (nom, prénoms, profession et demeure), faisant élection de domicile à Lyon, après avoir pris connaissance du devis et du cahier des charges pour les travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires de la banlieue de Lyon, pendant les années 1872, 1873, 1874, lesquels travaux sont évalués ensemble à 162,000 francs, me soumetts et m'engage à exécuter lesdits travaux conformément aux conditions d'adjudication, moyennant les prix d'application du bordereau, sur lesquels je consens un rabais de (en toutes lettres et sans fraction de centime) par cent francs.

M'engage, en outre, à payer les frais de toute nature relatifs aux travaux pour lesquels la présente soumission est présentée.

Fait à Lyon, le 1872.

(Signature du soumissionnaire.)

## INSTITUTION JAUFFRET

PLACE ROYALE, 6, PARIS

21 élèves reçus bacheliers ès-lettres ou ès-sciences;  
2 — — à l'Ecole normale supérieure;  
5 — — admissibles à l'Ecole militaire de Saint-Cyr;  
2 — — — Polytechnique;  
2 — — — Centrale;

13 prix et accessits au concours général;  
Le prix d'honneur de philosophie; 45 prix, dont 30 premiers, et 106 accessits au lycée Charlemagne;

Tels sont les résultats de l'année scolaire.  
Pendant les vacances, cours de révision pour les deux baccalauréats (session de novembre) et pour l'Ecole centrale (session d'octobre). — Demander le prospectus. 3996

## MACHINE A COUDRE

Silencieuse et Indécoussable

## LA PARISIENNE

FONCTIONNANT

à l'Exposition universelle de Lyon

(Galerie n° 2)

Léon Frémot, quincailler

Rue de Lyon, 48 et 50, à Lyon

Dépositaire.

## 35 Ans de Succès

## ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES

Elixir suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc. Avec quelques gouttes de ce cordial puissant, dans un verre d'eau sucrée bien fraîche, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. L'Alcool de Menthe de Ricqlès est surtout indispensable

## PENDANT LES CHALEURS

où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus des fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques.

Aucune eau de toilette ne rafraîchit l'épiderme et ne calme la transpiration comme l'Alcool de Menthe de Ricqlès.

En flacon, 1 fr. et demi-flacon 2 fr., portant le cachet et la signature de H. de Ricqlès, cours d'Herbouville, 9, Lyon.

Dépôts dans toutes les principales pharmacies et maisons d'épicerie fine. Se méfier des imitations et exiger sur chaque flacon la signature de H. de Ricqlès. 3374

## Mariages Riches

DOTS DE 100,000 A PLUSIEURS MILLIONS

M<sup>me</sup> de Saint-Just, 32, rue Maubeuge, Paris.

## LIQUEUR DE GOUDRON

Concentrée et Titree

De BARNOUD

Se recommande par sa concentration et sa bonne préparation. Son action s'exerce surtout dans les bronchites, les catarrhes, les affections du larynx, et dans toutes les inflammations de la vessie et des muqueuses.

Comme dépuratif, on l'utilise avec succès dans les différentes maladies de la peau : dartres, démangeaisons, herpès, eczéma, etc.

S. trouve dans toutes les bonnes pharmacies et à l'entrepôt général, 2, rue de Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie BLANC, 19.

## Librairie Charles Menz

2, PLACE DU MOLARD, 2

GENÈVE

VIENT DE PARAÎTRE

## GUERRE FRANCO-ALLEMANDE de 1870-1871

rédigée par la section historique du grand Etat-Major prussien, sous la direction du FELD-MARÉCHAL COMTE DE MOLTKE

Traduction par le capitaine E. Costa de Serda, de l'Etat-Major français.

Première livraison, 212 pages, 1 carte fr. 4.

## GROS TOUTES LES DÉTAIL

## EAUX MINÉRALES

Françaises et étrangères

PLACE DES CÉLESTINS, 3 — LYON

Aug. SANTENA, pharmacien, successeur de H. ANDRÉ.

Eau purgative hongroise de Hunyady-Janos

Vente à prix réduit. — On porte à domicile. 3601

## Machines à Coudre

COSTAL

23, RUE GRENETTE, 23

LYON

Un des meilleurs Chocolats est le

## CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon. 21

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

Groupe 3, classe 52, n° 2799. (3<sup>e</sup> galerie)

Dépôts dans les principales pharmacies de France

A LYON : Pharmacies LIVERNAIS, rue Saint-Dominique, 13

FAIVRE, place des Terreaux, 9.

RHÔNE : Dépôts à VILLEFRANCHE et TARARE.

Attestations sérieuses : voir le GUIDE JOANNE de Lyon.

pages 16 et 17 des annonces. 3738

## AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES

## PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Départs du Lundi 2 au Lundi 9 Septembre 1872.

|          |                   |                                                                  |                                |
|----------|-------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Jeu      | 5 sept. midi      | Pour Alexandrie, Suez, Smyrne et la Syrie                        | PÉLUSE, c. Bouhée, l. d. v.    |
| Vend     | 6 sept. midi      | Pour Palerme, Syra, Smyrne et la Syrie                           | ILLUSSE, cap. Ravin.           |
| Samedi   | 7 sept. 5 h. s.   | Pour Alger, le Pirée, Constantinople, le Danube et la Mer-Noire. | Nit, cap. Borg, l. de v.       |
| Samedi   | 7 sept. 8 h. m.   | Pour Londres, l'Indes, Cochinchine, Chine et Japon               | TAGE, c. Poinet, l. d. v.      |
| Dimanche | 15 sept. 10 h. m. | Indes, Cochinchine, Chine et Japon                               | DELTA, capitaine Jensemle.     |
| Dimanche | 29 sept. 10 h. m. | Indes, Cochinchine, Chine et Japon                               | PROVENCE, c. Brunet, l. d. v.  |
|          |                   | Réunion et Maurice.                                              | THIENS, c. Lecointre, l. d. v. |

## SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

|          |                 |                                                                                 |                         |
|----------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Mercredi | 4 sept. 5 h. s. | Pour Oran directement, et par transbordement, pour Nemours, Gibraltar et Tanger | ORAN, capitaine Hourst. |
| Jeu      | 5 sept. 5 h. s. | Pour Alger, Bougie, Djidjelli.                                                  | ALGER, capitaine Rebol. |
| Vend     | 6 sept. 5 h. s. | Pour Philippeville et Bone.                                                     | OASIS, cap. Blondeau.   |

## DÉPART DE BORDEAUX

Samedi 21 — — — — — Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata. — — — — — Sénégal, c. Joret, l. d. v.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelli et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

## VASTE LOCAL A LOUER

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Au premier au-dessus de l'entresol

S'y adresser.

## LYON — DÉPARTS DE TOUS LES TRAINS

## SERVICE D'ÉTÉ

| GARE DE PERRACHE          |                                                            | Ligne de Lyon à Saint-Etienne |                                          |
|---------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------|
| MATIN                     | Express... 6 h. 55 m.                                      | MATIN                         | Omnibus... 5 h. 25 m.; 10 h. 30 m.       |
| Soir                      | Omnibus... 5 h. 10 m.; 8 h. 15 m.; 8 h. 40 m.; 11 h. 30 m. | Soir                          | Direct... 7 h. 55 m.                     |
|                           | Direct... 9 h. 35 m.                                       |                               | Omnibus... 1 h. 45 m.                    |
| Soir                      | Omnibus... 1 h. 25 m.; 1 h. 55 m.                          |                               | Direct... 3 h. 45 m.                     |
|                           | Omnibus... 4 h. 30 m.; 5 h. 30 m.                          |                               | Omnibus... 5 h. 5 m.; 6 h. 40 m.         |
|                           | Omnibus... 6 h. 30 m.; 8 h. 25 m.                          |                               |                                          |
|                           | Express... 7 h. 15 m.; 7 h. 35 m.                          |                               |                                          |
|                           | Direct... 8 h. 5 m.; 11 h. 58 m.                           |                               |                                          |
| Ligne de Lyon à Marseille |                                                            | Ligne de Lyon à Genève        |                                          |
| MATIN                     | Express... 7 h. 30 m.                                      | MATIN                         | Omnibus... 5 h. 15 m.; 9 h. 10 m.        |
| Soir                      | Direct... 7 h. 50 m.                                       | Soir                          | Express... 6 h. 40 m.                    |
|                           | Omnibus... 5 h. 45 m.; 10 h. 30 m.; 6 h. 30 m.             |                               | Omnibus... midi 30 m.                    |
|                           | Omnibus... 2 h. 10 m.; 4 h. 25 m.                          |                               | Omnibus... 5 h. 5 m.; 7 h. 45 m.         |
|                           | Direct... 5 h. 5 m.; 8 h. 5 m.                             |                               |                                          |
|                           | Express... 10 h. 45 m.                                     |                               |                                          |
| Ligne de Lyon à Grenoble  |                                                            | GARE DE LA CROIX-ROUSSE       |                                          |
| MATIN                     | Express... 7 h. 20 m.                                      |                               | Ligne de Bourg par les Dombes            |
| Soir                      | Omnibus... 5 h. 8 m.; 11 h. 15 m.                          |                               | MATIN Omnibus... 6 h. 15 m.; 10 h. 14 m. |
|                           | Omnibus... 6 h. 10 m.                                      |                               | Soir.. Omnibus... 1 h. 25 m.; 5 h. 40 m. |
|                           | Omnibus... 8 h. 25 m.                                      |                               |                                          |

## Service des Omnibus de la Ville et de la Banlieue

De Perrache à St-Clair et l'Exposition par la rue de Lyon.  
De Perrache aux Brotteaux (gare de Genève) par la rue Centrale.  
Du quai St-Antoine, place d'Albon, par Bourg-neuf, à Vaise.  
De la place d'Albon au Point-du-Four.  
De la place des Cordeliers à Saint-Clair, — à Villeurbanne par la Cité, — à Villeurbanne par la Guillotière, — à Monplaisir.

De la place de la Charité à Oullins, Pierre-Bénite, St-Genis, Brignais, Vernaison, Vourles, Vénissieux.

De la place de la Platière par l'Île-Barbe, Colonges, Foutaines, Rochetaillée, Neuville, St-Rambert, Rochecardon, St-Cyr, St-Denis, la Demi-Lune, Charbonnières, Tassin, Francheville.

De la rue St-Julia, 2, pour Chaponost.

De la rue Lanterne, 4, pour Ecullly.

Du quai des Célestins, 1, pour Sainte-Foy.

## PRESCRIT

PENDANT LES

## GRANDES CHALEURS

Ordonné contre les maladies suivantes : Pâles couleurs, sang faible, époques et digestions difficiles, débilité, santé délicate, dégoût, inappétence, épuisement, amaigrissement, pertes séminales et fleurs blanches.

## RECOMMANDÉ SURTOUT DANS LA CONVALESCENCE

DÉPÔTS A LYON : Pharmacies Lardet, Cartaz, Fayolle, Faivre; TARARE, Mendet; VILLEFRANCHE, Méhu; St-ÉTIENNE, Chaux; ROANNE, Gerbay; GRENOBLE, Gayme et Bouvier; VIENNE, Marchand, et dans toutes les bonnes pharmacies.

## BOURSE DE PARIS — Vendredi 6 Sept. (de midi 1/2 à 3 h.)

| RENTES ET ACTIONS               |                         | OBLIGATIONS     |         | RENTES ET ACTIONS |                                          | OBLIGATIONS     |     |               |  |
|---------------------------------|-------------------------|-----------------|---------|-------------------|------------------------------------------|-----------------|-----|---------------|--|
| AU COMPTANT ET A TERME          |                         | Précéd. clôture |         | Dernier cours     |                                          | Précéd. clôture |     | Dernier cours |  |
| 3 0/0                           | jouissance janvier      | cpt             | 55 35   | 55 35             | Treor., r. 500 int. 20 fr. j. janvier.   | 428 75          | 438 |               |  |
| 5 0/0                           | jouissance janvier      | cpt             | 55 52   | 55 50             | Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.         | 211             | 208 |               |  |
| 5 0/0                           | Empr. j. août.          | cpt             | 85 35   | 85 50             | Ville de Paris 1855-60 r. 500, sept.     | 390             | 385 |               |  |
| 5 0/0                           | jouis. nov.             | cpt             | 85 75   | 85 75             | V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août. | 449 50          | 450 |               |  |
| D. Esc. j. janv.                |                         | cpt             | 85 35   | 85 45             | V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.         | 280             | 279 |               |  |
| 5 0/0                           | Empr. 1872, 14 f. 50 p. | cpt             | 88 70   | 88 65             | V. de Paris 1871 3/4 r. 400 j. janv.     | 251 75          | 255 |               |  |
| 5 0/0                           | Jouis. 16 sept.         | cpt             | 88 75   | 88 75             | Ville de Bordeaux int. 3 fr. nov.        | 81              | 81  |               |  |
| 4 1/2 0/0                       | j. 22 sept.             | cpt             | 80 75   | 80 40             | Ville de Lille 1860 — avril.             | 90              | 90  |               |  |
| Banque de France.               |                         | cpt             | 4200    | 4215              | id. id. 1868 — janv.                     | 86              | 86  |               |  |
| Comptoir d'escompte.            |                         | cpt             | 642 50  | 643               | Ville de Roubaix — janv.                 | 35 50           | 37  |               |  |
| 500 f. c. j. février            |                         | cpt             | 615     | 642 50            | V. de Bruxelles 1862 int. 3 f. mars      | 98 50           | 100 |               |  |
| Crédit agricole                 |                         | cpt             | 505     | 510               | V. de Bruxelles 1868 id. janv.           | 104 50          | 104 |               |  |
| Crédit foncier                  |                         | cpt             | 907 50  | 910               | Foncières 4 0/0 — j. novem.              | 460             | 460 |               |  |
| 500 fr. — 250 fr. p. j.         |                         | cpt             | 910     | 911 25            | id. id. 10 — id.                         | 90              | 91  |               |  |
| Société générale algr.          |                         | cpt             | 490     | 495               | id. id. 1863 — id.                       | 447 50          | 455 |               |  |
| Créd. indust. 500 fr. — 125 fr. |                         | cpt             | 660     | 660               | id. id. 10 — id.                         | 417 50          | 415 |               |  |
| Crédit mobilier                 |                         | cpt             | 437 50  | 440               | id. 10 — id.                             | 83              | 81  |               |  |
| 500 fr. j.                      |                         | cpt             | 440     | 440               | Communales — mai                         | 365             | 365 |               |  |
| Société de dép. J. nov.         |                         | cpt             | 550     | 550               | id. 5 — id.                              | 102             | 73  |               |  |
| Société générale.               |                         | cpt             | 532 50  | 530               | Algr. 6 0/0 r. à 150 fr. j. août.        | 405             | 405 |               |  |
| 500 fr. — 250 fr. p. j.         |                         | cpt             | 591 25  | 590               | id. 5 0/0 — j. juil.                     | 422 50          | 422 |               |  |
| Crédit lyonnais                 |                         | cpt             | 755     | 735               | Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr.        | 450             | 450 |               |  |
| 500 fr. — 250 fr. p. j. janv.   |                         | cpt             | 745 50  | 730               | id. 6 0/0 r. 600 fr.                     | 350             | 350 |               |  |
| Est.                            |                         | cpt             | 540     | 537 50            | Orléans 1843, 4 0/0. janvier.            | 930             | 930 |               |  |
| 500 fr. j. nov.                 |                         | cpt             | 541 25  | 540               | Rouen 47 49, 5 0/0. j. jan.              | 950             | 945 |               |  |
| Paris-Lyon-Méditerranée         |                         | cpt             | 860     | 860               | Havre 1854, 5 0/0. septem.               | 940             | 940 |               |  |
| 500 fr. j. novem.               |                         | cpt             | 862 50  | 860               | Ville 1852-54, 5 0/0. octobre            | 985             | 985 |               |  |
| Mid.                            |                         | cpt             | 390     | 387 50            | Quest 1852-54, 5 0/0. janvier            | 950             | 951 |               |  |
| 500 fr. j. juillet.             |                         | cpt             | 391     | 390               | id. 5 0/0, r. à 650 fr. j. oct.          | 460             | 451 |               |  |
| Nord.                           |                         | cpt             | 980     | 980               | Est, r. 500 g. p. l'Etat. janv.          | 460             | 460 |               |  |
| 400 fr. j. juillet.             |                         | cpt             | 987     | 980               | Mérid. 5 0/0 p. l'Etat. oct.             | 497             | 460 |               |  |
| Orléans.                        |                         | cpt             | 856 25  | 857 50            | Bourbonnais — janvier                    | 282 50          | 285 |               |  |
| 500 fr. j. octobre.             |                         | cpt             | 860     | 858 75            | Mérid. 1852-55, gar. id.                 | 292             | 292 |               |  |
| Ouest.                          |                         | cpt             | 530     | 530               | Nord — id.                               | 294             | 291 |               |  |
| Gaz.                            |                         | cpt             | 720     | 720               | Orléans.                                 | 283 25          | 283 |               |  |
| 250 fr. j. octobre.             |                         | cpt             | 722 50  | 727 50            | Victor-Emman. gar. oct.                  | 280             | 280 |               |  |
| Canal transatlantique           |                         | cpt             | 282 50  | 282 50            | Grand-Central. janvier.                  | 282 50          | 282 |               |  |
| 500 fr. j. juillet.             |                         | cpt             | 280     | 283 5             | Généve 1855 — id.                        | 28 25           | 25  |               |  |
| Canal de Suez.                  |                         | cpt             | 472 50  | 467 50            | id. 1867 — id.                           | 40              | 40  |               |  |
| 500 fr. j. juis. janvier.       |                         | cpt             | 473 75  | 470               | Lyon 3 0/0 — oct.                        | 286 25          | 287 |               |  |
| Suez. — Délégations             |                         | cpt             | 410     | 415               | Lyon fusion. — janvier.                  | 281 50          | 282 |               |  |
| Espagne 3 0/0 extérieur.        |                         | cpt             | 30 3/4  | 31                | Lyon 1866 — oct.                         | 285             | 285 |               |  |
| Jouissance juillet.             |                         | cpt             | 107 1/2 | 107 1/2           | Quest. g. p. l'Etat. janvier.            | 281 50          | 280 |               |  |
| Etats-Unis 5 0/0                |                         | cpt             | 107 1/2 | 107 1/2           | Mid. g. p. l'Etat. — id.                 | 280             | 280 |               |  |
| Jouissance novembre.            |                         | cpt             | 68 40   | 68 40             | Est. g. p. l'Etat. — juin.               | 278             | 279 |               |  |
| Italie 5 0/0 nov.               |                         | cpt             | 68 40   | 68 40             | Arden. g. p. l'Etat. janvier.            | 275             | 275 |               |  |
| Jouissance janv.                |                         | cpt             | 68 40   | 68 55             | Dauphine, g. p. l'Etat. — id.            | 282 50          | 285 |               |  |
| Dette turque 5 0/0.             |                         | cpt             | 54      | 54                | Charentes. — id.                         | 272             | 272 |               |  |
| Crédit foncier d'Autriche.      |                         | cpt             | 955     | 962 50            | Vendée. — id.                            | 265             | 265 |               |  |
| 500 fr. j. juis. janv.          |                         | cpt             | 957 50  | 962 50            | Romains. — juillet.                      | 193 25          | 193 |               |  |
| Crédit mob. espagnol.           |                         | cpt             | 505     | 517 50            | Saragosse. — id.                         | 214 50          | 215 |               |  |
| 500 fr. j. janvier.             |                         | cpt             | 510     | 517 50            | Pampelun. — octob.                       | 173 50          | 173 |               |  |
| Autrichiens                     |                         | cpt             | 785     | 776 25            | Nord de l'Espagne. — oct.                | 214 50          | 215 |               |  |
| 500 fr. j. janv.                |                         | cpt             | 787 50  | 788 75            | Portugais. — rev. var. oct.              | 123             | 123 |               |  |
| Autrichiens nouveaux            |                         | cpt             | 773 75  | 775               | id. — janvier                            | 197             | 197 |               |  |
| 500 f. 200 f. p. j. janvier.    |                         | cpt             | 503 75  | 505               | Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.           | 440             | 440 |               |  |
| Sud-Autrichien-Lombard.         |                         | cpt             | 503 75  | 507 50            | Car. parisien, int. 25 fr.               | 382 50          | 382 |               |  |
| 500 fr. j. juis. nov.           |                         | cpt             | 503 75  | 507 50            | Transatlant. r. 500 f. oct.              | 382 50          | 382 |               |  |
| a de l'Espagne                  |                         | cpt             | 107 50  | 110               | Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.           | 440             | 438 |               |  |
| Nor 500 fr. — J. janv. 1865.    |                         | cpt             | 143     | 147 50            | Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50.          | 487 50          | 487 |               |  |
| ains. — J. oct. 1865.           |                         | cpt             | 143     | 147 50            | Foncier suisse 5 0/0.                    | 488             | 488 |               |  |

## BOURSE DE LYON — Samedi 7 Septembre (de 11 h. à midi 1/2).

| RENTES ET ACTIONS |  |
|-------------------|--|
|-------------------|--|